



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

24^e séance plénière

Mercredi 20 septembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Eduard Kukan, Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie.

M. Kukan (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que grâce à votre grande expérience et à vos mérites exceptionnels, cette session sera couronnée de succès. Je vous souhaite plein succès dans ce rôle vital. Je voudrais aussi exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Ministre namibien des affaires étrangères, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la session précédente. Je souhaite aussi la bienvenue à Tuvalu, nouveau Membre de l'ONU.

La mondialisation est sans nul doute le phénomène le plus typique de l'avènement de ce nouveau millénaire. Elle est fréquemment critiquée et, parfois aussi, acceptée sans nuance; mais elle apporte des progrès sans précédent et, en même temps, suscite des problèmes et des défis. Le progrès économique présente également un autre aspect, sous la forme de graves différences sociales. L'environnement souffre souvent du progrès industriel. En raison des nouvelles

technologies de communication, le contact humain direct est négligé. Je pourrais continuer sur ce thème.

La communauté internationale doit également faire face à d'autres problèmes qui commencent à présenter une dimension transrégionale, tels que le crime organisé, le terrorisme et les nouveaux conflits armés. Qui est mieux placé pour régler ces problèmes que l'ONU – l'institution mondiale par excellence?

À mon avis, le Sommet du millénaire a été l'étape la plus significative sur cette voie exigeante. Il constitue un progrès par rapport à d'autres réunions passées, car il a traité des problèmes urgents de civilisation et dans une dimension plus large. En outre, ce Sommet a réussi à attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes que l'ONU juge vitaux. Mais, pour progresser, beaucoup reste à faire. Je me permets donc de commencer mon intervention précisément par la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Le rapport du Secrétaire général, « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle » (A/54/2000), suscite de grandes promesses dans ce sens. Le processus de réforme de l'ONU doit se poursuivre. Le point clef est la réforme du Conseil de sécurité. Les positions et opinions des États Membres sur les questions vitales de la réforme du Conseil de sécurité – augmentation du nombre de sièges permanents et non permanents et question du droit de veto – sont hélas très différentes, ce qui rend très difficile une solu-

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

tion de fond à court terme. Les résultats atteints par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil ne sont pas encourageants, après sept années. En dépit de cette situation, la Slovaquie appuiera le renouvellement du mandat du Groupe de travail pour la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous considérons la session que le Groupe de travail tiendra l'an prochain comme vitale pour la réalisation de progrès dans le processus de réforme au sein de cette instance.

La Slovaquie a déjà présenté sa position sur les questions majeures de la réforme du Conseil. Nous appuyons le renforcement de son caractère représentatif, l'efficacité et la transparence de ses méthodes de travail et du processus de prise de décisions.

S'agissant d'élargir la composition du Conseil, nous pensons que l'accroissement du nombre de ses membres dans les deux catégories est justifié, mais que le nombre de membres dans les deux catégories n'a pas forcément à augmenter de façon simultanée. L'incapacité de réaliser un accord sur une catégorie ne doit pas empêcher l'aboutissement d'un accord éventuel sur l'élargissement de l'autre. Le nombre total des membres ne doit pas dépasser 25 pour ne pas menacer l'efficacité et la souplesse du Conseil et pour lui permettre de réagir immédiatement aux situations de crise. Le Groupe des États d'Europe orientale, dont le nombre a plus que doublé au cours des dernières années, ne doit pas être oublié dans l'élargissement du Conseil de sécurité.

Depuis sa création, en tant qu'organisation universelle, l'ONU assume, au titre de la Charte, la responsabilité majeure du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette notion continue d'être essentielle pour l'Organisation et elle est renforcée chaque fois qu'une situation internationale nécessite un appel à notre communauté en vue d'une mission rapide de maintien de la paix.

L'évolution de la nature des missions de maintien de la paix des Nations Unies – des fonctions militaires traditionnelles au besoin croissant d'approches multidisciplinaires, y compris une administration intérimaire et la consolidation de la paix après les conflits –, ainsi que l'extension notable des conflits régionaux et internationaux dans le monde entier et la demande crois-

sante de participation de l'ONU à leur prévention et règlement mettent à l'épreuve le potentiel de l'ONU dans ce domaine vital. Le besoin d'opérations de maintien de la paix n'a jamais été aussi considérable. Mais une telle assistance internationale ne peut être efficace que si elle s'inscrit dans une opération de maintien de la paix bien conçue, en mesure de régler tous les problèmes et de répondre aux exigences de la situation.

Nous nous félicitons donc du rapport du Groupe d'experts sur les opérations de paix des Nations Unies, qui nous paraît constituer un pas important vers une réforme effective des activités de maintien de la paix de l'ONU. Le rapport Brahimi (A/55/305) expose la tâche redoutable à remplir par les diverses parties concernées si l'on veut satisfaire aux exigences des opérations de maintien de la paix actuelles.

On doit reconnaître, et l'expérience récente l'a confirmé, que les bonnes intentions dans le déploiement des opérations de maintien de la paix doivent être soutenues par un mandat clair et réalisable. Seul un mandat approprié et des ressources humaines et financières suffisantes peuvent assurer le succès et renforcer la crédibilité de l'ONU dans son action de maintien de la paix, et ne pas accroître les problèmes. Cela nécessite une approche adéquate et responsable de la part des parties concernées, y compris le Conseil de sécurité, les États Membres et le Secrétariat de l'ONU, pour agir rapidement, ainsi qu'une coopération effective assurant une réaction rapide et décisive face au conflit.

Mise à part la réforme du Conseil de sécurité, des améliorations peuvent être obtenues en modernisant et en rationalisant les unités responsables au niveau des départements du Secrétariat afin de renforcer leur efficacité et d'optimiser leurs résultats. Dans le même temps, les États Membres doivent soutenir la capacité du Secrétariat de mener les tâches que nous lui confions, car son pouvoir d'action dépend de la volonté des États Membres de contribuer par des contingents et d'autres formes d'aide aux opérations potentielles de maintien de la paix.

Les États Membres doivent fournir des contingents suffisamment préparés pour pouvoir remplir toutes les tâches qu'on leur assigne. Par ailleurs, il faut donner dès le début aux opérations de maintien de la paix des ressources financières suffisantes pour qu'elles puissent mener à bien le large éventail de mandats dont elles sont chargées. Par conséquent, il

importe tout autant de veiller à la stabilité, à l'équité et à la transparence du système de financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à l'existence d'un mécanisme souple capable de stabiliser le financement des opérations de maintien de la paix actuelles et à venir. La révision prévue du barème des quotes-parts au cours des prochains mois donnera une véritable occasion à l'Assemblée générale d'examiner d'un oeil critique la méthode actuelle de calcul et, compte tenu du consensus naissant entre les États Membres, de prendre d'importantes dispositions en vue de trouver une solution viable à cette question pressante.

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que nous soutenons énergiquement la révision de la structure financière du système de maintien de la paix et que nous sommes disposés à honorer nos engagements financiers dans le cadre d'un barème révisé pour les activités de maintien de la paix.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour le rôle important qu'il joue dans le processus de réforme de l'ONU. Nous saluons sa détermination de mettre en oeuvre les changements recommandés dans le rapport Brahimi et dont il est responsable. Nous devons aussi faire ce qui nous incombe et poursuivre notre soutien financier, matériel et en ressources humaines aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. La Slovaquie participe traditionnellement aux opérations de maintien de la paix et elle est disposée, dans le cadre de ses dernières activités, à envoyer une unité de génie à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, autorisée vendredi dernier par le Conseil de sécurité.

De par sa situation géopolitique, la Slovaquie s'intéresse de près à l'évolution en cours dans les Balkans. Nous sommes conscients que l'on ne pourra régler efficacement les problèmes actuels et éliminer les crises et les tensions dans la région que le jour où tous les pays concernés s'engageront au maximum; où ils seront disposés à collaborer, à rechercher des compromis et à laisser de côté les querelles historiques pour développer leurs relations dans une région compliquée, d'un point de vue tant ethnique que nationaliste. Nous espérons que les élections en République fédérale de Yougoslavie se dérouleront dans une atmosphère pacifique et qu'aucune des parties n'aura recours à la violence. Il est nécessaire que les élections se fassent dans le respect de la primauté du droit, et qu'elles soient démocratiques, libres et équitables. Dans le cas

contraire, il sera difficile de réaliser l'objectif fondamental : la stabilisation de la situation en République fédérale de Yougoslavie et dans le reste de la région.

Dans le domaine du désarmement, nous nous félicitons du consensus réalisé lors de la sixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a confirmé les engagements pris envers les dispositions du Traité et son processus d'examen renforcé. Cette dynamique positive doit être efficacement mise à profit dans le processus de mise en oeuvre ultérieure du Traité.

Nous nous félicitons également des préparatifs en cours de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2001. Les résultats de la Conférence devraient nous donner des stratégies claires sur la façon de faire face à la question dans toute sa complexité.

La Slovaquie soutient pleinement le respect des normes du droit international et l'application de bonne foi des traités internationaux, conformément au principe « *pacta sunt servanda* ». L'harmonisation des théories traditionnelles fondées sur le principe de la souveraineté de l'État, considéré comme élément fondamental du droit international, avec les principes, en voie d'affermissement, fondés sur le respect et les garanties universels des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sera nécessaire au développement futur du droit international. Les idées et concepts nouveaux doivent faire le sujet de débats et de négociations approfondis entre États et aboutir à un consensus international, comme cela a été le cas il y a 55 ans lors de l'adoption de la Charte des Nations Unies.

La Slovaquie soutient la mise en place rapide de la Cour pénale internationale. Les résultats des négociations de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, en particulier l'adoption par consensus en juin dernier, du projet de Règlement de procédure et de preuve, ainsi que de textes sur les éléments constitutifs des crimes, sont très encourageants.

La Slovaquie soutient également les travaux de l'ONU dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international. L'adoption de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme est le dernier résultat du travail accompli dans ce domaine. La Slovaquie signera la Convention d'ici la fin de 2000.

Face à tous les défis de notre époque, l'ONU doit prouver sa pertinence. La Slovaquie est convaincue du rôle irremplaçable de l'ONU dans tout un éventail de questions mondiales, dont la solution est pratiquement impossible à trouver par les États Membres seuls, que ce soit isolément ou en groupe, ou au niveau régional. Si nous voulons que le terme « mondialisation » n'ait que des connotations positives, les efforts déployés pour faire face aux problèmes accumulés doivent devenir pour nous une priorité. Je pense que l'Assemblée contribuera à ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef par intérim de la délégation de l'Azerbaïdjan, S. E. M. Eldar G. Kouliev.

M. Kouliev (Azerbaïdjan) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session et à dire que, j'en suis convaincu, l'Assemblée s'acquittera de ses tâches avec succès sous votre présidence.

Je voudrais également féliciter le Président de la session précédente, M. Theo-Ben Gurirab, de sa remarquable contribution au succès de la cinquante-quatrième session ainsi qu'aux préparatifs du Sommet du millénaire.

Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter un nouveau Membre de notre Organisation, Tuvalu, et lui souhaiter un bon départ dans les travaux de la présente session.

Il y a deux semaines, nous avons tous été témoins d'un événement historique unique : le Sommet du millénaire de l'Organisation des Nations Unies, auquel près de 150 chefs d'État ou de gouvernement ont participé. Des idées et des propositions remarquables ont été exprimées, et une Déclaration du Sommet a été adoptée. Le temps qui nous est imparti pour tenir les engagements pris par nos dirigeants au Sommet du millénaire a déjà commencé à s'écouler.

Le XXe siècle prend fin. Ce siècle restera gravé dans la mémoire de l'humanité comme une époque marquée par de grands contrastes : les progrès scientifiques, technologiques, spirituels et intellectuels, les effusions de sang des deux guerres mondiales, l'effondrement des empires, la naissance de nouveaux États souverains, la guerre froide et les efforts collec-

tifs pour la paix et la stabilité. À quoi ressemblera le monde au siècle prochain?

La fin de l'affrontement des deux systèmes et la prédominance des idées de démocratie et de marché libre devraient contribuer à la formation d'un monde où les intérêts de tous les États seront pris en compte et où un partenariat égal et véritable sera établi. Toutefois, une analyse de l'évolution de la situation internationale nous amène à conclure amèrement que les stéréotypes sont bien vivants. Nous traversons une période très difficile où un faux pas pourrait déstabiliser la situation et mener tragiquement à un retour en arrière. Un long chemin reste à parcourir avant qu'un ordre mondial juste et sûr soit établi. Cela ne peut être accompli que grâce aux efforts conjugués de tous les États, petits et grands, riches et pauvres, développés et en développement.

L'année 2001 a été proclamée par l'Organisation des Nations Unies Année du dialogue entre les civilisations. Nous sommes convaincus que nous ne devons pas laisser passer cette occasion et que nous devons profiter de ce dialogue pour examiner ensemble les perspectives de règlement des problèmes complexes auxquels l'humanité est confrontée.

L'année 2001 sera également mémorable du fait d'un autre événement exceptionnel : la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants, laquelle se tiendra en septembre prochain. Je pense ne pas avoir besoin de souligner son importance. En sa qualité de membre du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, mon pays participe activement aux préparatifs de cet important événement.

Le fait que ces deux événements aient lieu au carrefour de deux millénaires est hautement symbolique et devrait contribuer à la réalisation d'un niveau d'échanges entre États de qualité nouvelle, visant au progrès mondial.

La mondialisation est le trait principal du stade actuel de développement de l'économie mondiale. Il s'agit d'un processus complexe et objectif. Les pays sont préoccupés par les perspectives d'un tel phénomène. Bien qu'elle ouvre de nouvelles possibilités pour les économies en développement, garantisse le développement durable et améliore le bien-être des peuples, la mondialisation pourrait être porteuse de conséquences négatives pour les pays dont l'économie est en transition ou pour les pays en développement.

À cet égard, je voudrais souligner le fait que l'ONU doit faire plus pleinement usage de ses capacités, ainsi que de celles de ses institutions spécialisées, d'aider les États à prévoir les conséquences négatives possibles de la mondialisation et de l'interdépendance croissante des États et à en assurer sans délai la prévention. L'ONU est appelée à continuer de jouer avec efficacité un rôle clef s'agissant de renforcer la coopération économique internationale et de conseiller les États sur toutes les questions majeures liées au développement mondial.

L'Azerbaïdjan contribue lui-même au développement du processus de mondialisation. Situé au point où se rencontrent l'Asie et l'Europe, doté d'une économie diversifiée et riche en ressources naturelles, y compris en hydrocarbures, mon pays sert de maillon efficace dans le développement de la coopération Est-Ouest et Nord-Sud. L'Azerbaïdjan participe activement à des projets visant à développer et transporter sur les marchés internationaux les ressources en hydrocarbures de la mer Caspienne, et aussi au projet de rétablissement de la Route de la soie – tous sont d'importance mondiale.

L'Azerbaïdjan, avec un certain nombre de pays situés sur la Route de la soie, travaille actuellement à un nouveau projet, Silksat, qui fera date et dotera les pays de la Route de la soie d'un système mondial de satellites de télécommunication en complément des lignes de communication existantes. Ces projets sont d'une importance cruciale pour la promotion des liens commerciaux et industriels entre les pays participants, pour le développement de leurs économies et des échanges entre ces économies, et pour leur intégration dans l'économie mondiale.

Cependant, les menaces extérieures et les problèmes internes, outre les pressions et la participation à la lutte pour les sphères d'influence, privent ces démocraties jeunes et fragiles de la chance de mettre en oeuvre librement des politiques qui répondraient aux intérêts et aux attentes de leur peuple, de renforcer et améliorer leur État propre et de s'engager dans un développement pacifique. Dès le début, elles ont été contraintes de mener une lutte difficile pour l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriales.

Victimes de l'agression, de l'occupation de leur territoire, du « nettoyage ethnique », du séparatisme violent et du terrorisme, ces États attendent à juste raison de l'Organisation des Nations Unies qu'elle prenne

les mesures les plus efficaces pour créer un monde juste et sûr et pour sauvegarder les principes de la Charte des Nations Unies. Malheureusement, le Caucase sud est devenu une région où tous ces problèmes, ces menaces et ces risques se manifestent de manière explicite.

Le principal facteur de déstabilisation dans le Caucase sud a été l'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan, qui a provoqué une immense tragédie pour des millions de personnes. Suite à l'agression, les forces armées arméniennes ont occupé 20 % du territoire azerbaïdjanais, se sont rendues coupables de « nettoyage ethnique » et ont chassé un million d'Azerbaïdjanais. À ce sujet, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté quatre résolutions qui réaffirmaient sans équivoque la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières de la République azerbaïdjanaise et qui appelaient au retrait inconditionnel des forces armées arméniennes de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Toutefois, de 1993 à aujourd'hui, ces résolutions du Conseil de sécurité sont demeurées lettre morte.

Depuis 1992, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe essaie de négocier un règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, mais ses efforts n'ont pas été fructueux. Les discussions bilatérales entre les Présidents azerbaïdjanais et arménien se poursuivent, mais n'ont pas non plus donné de résultat. Les deux pays respectent un cessez-le-feu depuis six ans, mais cela ne résout pas le problème.

Nous demandons à l'ONU de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. La paix et la sécurité dans la région ne peuvent être assurées sans que le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ainsi que d'autres conflits régionaux soient réglés et la pression extérieure, y compris la présence militaire étrangère, écartée. Introduire l'intégrité et la neutralité politique au Caucase du sud faciliterait la normalisation des relations entre les États de la région et garantirait leur harmonieuse intégration dans le système économique mondial.

Nous voudrions exprimer notre gratitude aux organisations du système des Nations Unies et aux donateurs pour leur assistance aux réfugiés azerbaïdjanais et aux personnes déplacées, qui vivent dans une extrême détresse depuis huit ans. Il est crucial que l'assistance humanitaire continue et s'accroisse jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans leurs foyers.

L'Organisation des Nations Unies est le forum clef pour coordonner les relations entre États. La nécessité de déployer des efforts considérables pour renforcer l'efficacité de l'Organisation ne peut être mise en doute. Ces dernières années, sous la direction du Secrétaire général, M. Kofi Annan, les ressources et les capacités de l'ONU, ainsi que les activités de l'Organisation au cours de la décennie qui a suivi la guerre froide, ont fait l'objet d'une sérieuse évaluation. Nous n'avions jamais entendu auparavant une autocritique comparable à celle qui s'exprime dans les rapports sur les tragédies de Srebrenica, de la Bosnie-Herzégovine et du Rwanda. De manière générale, nous louons et appuyons les efforts que le Secrétaire général déploie pour réformer l'Organisation des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies assume une grande responsabilité dans le destin du monde et nous plaçons en elle nos espoirs. Des réformes sérieuses et rationnelles devraient accroître l'efficacité de l'Organisation et, surtout, du Conseil de sécurité. Vu l'importance particulière du Conseil de sécurité, une résolution par consensus de l'Assemblée générale a affirmé la possibilité d'adopter les décisions de réforme à une majorité des deux tiers des États Membres. L'Azerbaïdjan appuie fermement cette approche.

Nous estimons aussi que la représentation des États de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine au sein du Conseil de sécurité devrait tenir compte des réalités politiques actuelles. Nous avons déjà indiqué – et nous le confirmons aujourd'hui – que nous appuyons l'élection de l'Allemagne et du Japon au rang de membres permanents du Conseil de sécurité. En même temps, je voudrais souligner qu'un siège non permanent additionnel devrait être accordé au Groupe des États d'Europe orientale car, et c'est là un fait sans précédent, le nombre de ses membres a doublé. À défaut de cette mesure, chacun des pays du Groupe des États d'Europe orientale ne pourrait être élu membre non permanent du Conseil qu'une fois tous les 38 ans.

Nous avons étudié avec grand intérêt le rapport Brahimi sur le renforcement de la capacité de maintien de la paix de l'ONU. Nous ne voudrions pas que les idées et les recommandations contenues dans ce remarquable rapport demeurent lettre morte.

Nous espérons aussi que la Cour pénale internationale deviendra un organe efficace pour déférer à la justice, au nom de la communauté internationale, ceux

qui ont commis des crimes de guerre, des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes d'agression. Si la Cour devenait l'otage des intérêts de divers groupes d'États et appliquait des normes inégales selon les cas, au lieu d'être guidée par des normes juridiques internationales égales pour tous, les auteurs de tels crimes demeureraient impunis.

L'Azerbaïdjan souhaite jouer un rôle actif dans la lutte contre le terrorisme international, le crime organisé et le trafic des drogues illicites. La lutte contre ces problèmes, qui prennent toujours plus d'ampleur, ne sera efficace que si elle est soutenue par les efforts concertés de tous les pays, au niveau tant régional que mondial.

À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur une proposition faite par le groupe d'États qui comprend la Géorgie, l'Ukraine, l'Ouzbékistan, l'Azerbaïdjan et la République de Moldova (GUOAM), relative à la création d'un centre international de lutte contre le terrorisme.

Parlant du GUOAM dans un plus large contexte, je tiens à souligner que la réunion des chefs d'État du GUOAM tenue lors du Sommet du millénaire pourrait être considérée comme un jalon dans son histoire. Le mémorandum de New York, adopté lors de cette réunion, confirme l'orientation des membres du GUOAM vers le développement accru d'une coopération mutuellement avantageuse dans différents domaines.

Il y a une autre question qui doit être réglée de toute urgence. Je veux parler de la situation financière difficile de notre Organisation, situation qui découle du fait que certains États tardent à verser leurs contributions au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix. Les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation intégralement, en temps voulu et sans conditions.

En même temps, notre délégation estime que le moment est venu de réexaminer le barème actuel des quotes-parts pour le budget ordinaire et le budget des opérations de maintien de la paix. Nous sommes prêts à coopérer de façon constructive avec les autres délégations dans ce domaine. Nous pensons que le principe de la capacité de paiement des États devrait être à la base de toute réforme future du barème des quotes-parts.

Notre Organisation est conçue pour jouer un rôle de chef de file dans l'élimination des obstacles à la

paix et au progrès dans le monde. Je tiens à souligner notre responsabilité collective à l'égard de la paix et de la sécurité sur la planète, et à dire que je suis convaincu que les résultats du Sommet du millénaire et de l'ensemble de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale offriront une assise solide pour faire du XXI^e siècle une période plus stable et plus pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la Namibie et ancien Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Theo-Ben Gurirab.

M. Gurirab (Namibie) (*parle en anglais*) : Il ne convient pas que je répète ici ce que le chef d'État de mon pays et moi-même avons déjà dit dans d'autres allocutions portant sur la plupart des questions de première importance à l'échelle nationale, régionale et internationale. Sur ces questions, la position de la Namibie demeure inchangée, et mes vues sont toujours valables. Néanmoins, il y a certaines questions précises que je souhaite aborder de nouveau, et c'est ce que je me propose de faire aujourd'hui.

Il n'y a pas très longtemps, dans les couloirs des Nations Unies, un nombre record de 150 chefs d'État ou de gouvernement ont participé à un événement historique, le Sommet du millénaire, qui avait un thème tout à fait approprié : « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle ». Résultat d'un effort concerté pour relever les énormes défis de ce siècle avec audace et courage au sein d'un véritable front mondial uni, la Déclaration du millénaire est destinée à occuper, au même titre que la Charte des Nations Unies, une place parmi les documents les plus riches d'inspiration de tous les temps. En réponse à l'appel fervent des peuples à redéfinir et à soutenir fermement les mandats et les programmes de l'ONU ainsi qu'à faire face aux défis que représentent le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies qui risquent de décimer nos populations tout en laissant des millions d'autres individus trop faibles pour que leur vie vaille d'être vécue, les dirigeants mondiaux se sont engagés, devant le monde entier, à préserver l'humanité du fléau de la guerre, de la peur et du besoin.

Les citoyens du monde ont été les témoins des promesses solennelles faites lors du Sommet du millénaire. Ils attendent sérieusement que les États Membres donnent suite aux engagements contenus dans la Déclaration du millénaire. Eux, les peuples, nos mandants

ultimes, sont véritablement ceux que nous devons servir. Toutefois, ils sont sceptiques car nous n'avons pas su donner suite à nos engagements précédents. Mais, ils attendent de nous que nous tenions les promesses que nous avons faites au Sommet, avec tout notre cœur et en y consacrant toutes les ressources matérielles requises. De notre côté, nous devons donc faire preuve de la volonté politique collective nécessaire pour mobiliser les ressources qui nous permettront de respecter nos engagements. Nous devons aussi retrouver la passion qui a poussé les dirigeants du monde, déterminés à préserver l'humanité du fléau de la guerre et des privations, à créer l'Organisation des Nations Unies.

En répondant à cet appel à l'action, les États Membres doivent façonner un nouveau partenariat mondial entre les nations riches et puissantes et celles dont les circonstances actuelles les laissent tout à fait désorientés dans les méandres apparemment inextricables d'un développement qui n'aboutit à rien. Le Nord doit faire preuve de générosité et de compréhension et il doit offrir une part suffisante de ce qui a été acquis par l'exploitation des ressources mondiales pour venir en aide aux pays pauvres et faibles afin de les propulser dans l'orbite d'une croissance socioéconomique durable et irréversible.

Le Sud, quant à lui, doit non seulement faire un bilan honnête des problèmes qu'il connaît actuellement, mais il doit également consacrer son énergie et sa créativité pour engager véritablement tous nos pays dans un effort commun en vue de réaliser le développement social et d'assurer la sécurité. Pour ce faire, nous devons résister à la tentation de régler nos comptes en engageant des conflits armés, mettre la volonté et le génie de notre peuple aux commandes de la reconstruction nationale, proclamer haut et fort le postulat gravé sur le mur ornant le jardin adjacent à la salle de l'Assemblée générale et transformer nos épées en socs. C'est l'alliance de cet engagement double des nantis et des puissants avec les nations actuellement faibles et pauvres qui porte en elle un nouveau monde radial qui connaîtra la paix, le développement et la prospérité.

Outre le Sommet du millénaire, d'autres activités d'une importance majeure ont eu lieu à l'ONU et dans d'autres endroits de la ville de New York. Le Conseil de sécurité a mené ses propres consultations de haut niveau qui ont abouti à un engagement fort en faveur de l'Afrique, en particulier, pour promouvoir le développement, la paix et la sécurité dans ce continent. Les

participants à la conférence des présidents des parlements du monde sont convenus d'oeuvrer en étroite coopération avec l'ONU à la poursuite d'objectifs centrés sur l'être humain. Le Sommet mondial pour la paix, qui a rassemblé les dirigeants religieux de pratiquement toutes les confessions, outre qu'il a reconnu l'égalité entre les sexes, a proclamé, dans sa déclaration intitulée : « Engagement en faveur de la paix dans le monde », l'égalité de toutes les religions et a condamné toute violence perpétuée au nom de la religion. Les organisations non gouvernementales qui, lors de leur sommet tenu au début du mois de mai, avaient appelé à une solidarité à l'échelle mondiale dans laquelle les entreprises feraient preuve d'une plus grande responsabilité sociale en s'efforçant de rechercher les bienfaits de la mondialisation, ont réaffirmé leur attachement au changement social lors du Forum du Département de l'information et des organisations non gouvernementales tenu au mois d'août dernier. Les participants à toutes ces rencontres se sont efforcés d'aider à redéfinir le rôle capital que l'ONU et toutes les organisations mondiales pourront jouer au cours du nouveau millénaire pour relever le niveau de vie des peuples du monde.

Le rôle actif des organisations locales, tant dans leurs propres conférences que dans leur interaction avec toutes les autres conférences, témoigne clairement du fait que « Nous, les peuples » revendiquons à présent fermement le droit légitime qui nous revient de faire entendre notre voix à chaque fois que les États discutent d'un nouveau départ dans les relations humaines et de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies, notre famille commune. C'est à ce titre que les dirigeants du monde ont pris un engagement spécial à l'égard de l'Afrique pour mettre en oeuvre des mesures spécifiques en vue de répondre au défi qui consiste à éliminer la pauvreté et à promouvoir un développement durable grâce à des initiatives en faveur de l'annulation de la dette, l'accroissement des investissements et l'élargissement de l'accès aux marchés et aux technologies. Toutes les empreintes de l'activité humaine ont commencé par un premier pas solitaire.

Un esprit résolu et généreux de travail d'équipe entre les États Membres a présidé aux préparatifs de l'Assemblée et a encouragé la formation d'un partenariat grâce auquel le Sommet a été couronné de succès. Avec le temps, tout s'est arrangé et nos efforts ont abouti, à la satisfaction de chacun. La collaboration l'a

emporté sur la compétition. Malgré toutes ses épines et toutes les difficultés, une si belle rose est apparue.

En Afrique, on dit qu'aucun homme ne peut serrer un baobab dans ses bras. Il faut beaucoup de mains jointes pour former un cercle autour de cet arbre célèbre. Je remercie tous mes collaborateurs, nous sortons tous gagnants et l'intégrité de l'Organisation demeure non seulement intacte, mais elle s'en trouve encore renforcée. Je me souviens pourtant que mon Président, M. Sam Nujoma, qui assume la fonction de Coprésident du Sommet du millénaire, a souligné dans sa déclaration de clôture que :

« ... nous avons adopté une Déclaration historique qui propose une vision pour l'avenir... La Déclaration en tant que telle ne pourra pas nourrir (les peuples du monde) ... arrêter les guerres, éliminer la pauvreté... Nous ne pouvons donc pas nous permettre de rentrer chez nous et continuer comme si rien ne s'était passé. » (A/55/PV.8)

Telle est la question et c'est en effet le défi qui est posé à l'ONU et à la communauté internationale. Et sa collègue, la Présidente de la Finlande, Mme Tarja Halonen, a fait écho à ces sentiments dans sa propre allocution de clôture.

Dans le contexte de ces événements marquants liés au Sommet du millénaire, nous saluons l'heureuse coïncidence qui a ouvert la voie à votre élection à l'unanimité en tant que Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, avec tous les membres éminents de votre bureau. Je vous félicite tous chaleureusement et je peux vous assurer de la coopération infaillible de la Namibie.

Dans le discours d'acceptation que j'ai prononcé le 14 septembre 1999, j'ai critiqué le dénigrement progressif mais régulier des fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale, ce qui est contraire à la lettre et à l'esprit des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. Cette situation n'a guère changé en mieux au cours de la dernière année, au contraire, la tendance s'est intensifiée. J'ai décidé d'interpeller les Membres afin que nous n'acceptions plus ces actions comme allant de soi au cours des prochains mois.

J'ai constaté que le Bureau du Président de l'Assemblée générale était la principale cible de ces critiques inacceptables. Dans le royaume animal, le prédateur s'attaque à la tête ou à la jugulaire pour immobiliser sa proie. Et bien, il semble que ce soit le cas

en l'occurrence. Depuis quelque temps, avant mon entrée en fonctions, nous avons discuté des moyens pratiques de renforcer le Bureau du Président pour garantir ses compétences et son efficacité.

À la lumière de ce qui précède, je voudrais suggérer – sous réserve bien sûr de la bienveillance du Président – une réunion de planification qui se tiendrait sans retard avec la participation du Président, du Président de la Cinquième Commission et du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, afin d'examiner cette situation et de prendre des mesures conformes à ce qui a déjà été décidé, y compris l'attribution de ressources adéquates au Cabinet du Président. Aucun président de l'Assemblée générale ne devrait être soumis aux caprices de bureaucrates sans visage comme s'il ou elle demandait une faveur personnelle.

Dans ce contexte, deux paragraphes clefs de la Déclaration du millénaire sont pertinents. Je citerai en premier lieu le paragraphe 30, qui souligne l'engagement de

« réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, et [de] lui permettre de s'en acquitter efficacement » (*Résolution 55/2, par. 30*).

Il s'agit en effet d'une réaffirmation claire et catégorique du rôle central de l'Assemblée, en dépit de la division du travail existante et souhaitable, ou des fonctions complémentaires réparties entre les organes principaux.

En deuxième lieu, au paragraphe 31, les chefs d'État et de gouvernement déclarent collectivement :

« Nous demandons à l'Assemblée générale d'examiner de façon régulière les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des dispositions de la présente Déclaration et prions le Secrétaire général de faire publier des rapports périodiques, pour examen par l'Assemblée générale et suite à donner. » (*Ibid., par. 31*)

Je voudrais soumettre une autre suggestion. Sous l'autorité du Président, le Bureau devrait faire fonction de bras exécutif du Cabinet du Président, dirigeant les travaux de l'Assemblée et entretenant une relation verticale avec les chefs des autres organes des Nations Unies. Nous avons toujours disposé au Bureau d'une équipe solide, composée du président, de 21 vice-

présidents et des présidents des six grandes commissions pour s'acquitter de cette tâche capitale. J'ai eu le privilège d'être soutenu par une équipe d'ambassadeurs compétents et, parfois, même de personnalités de très haut niveau qui m'ont assisté, et à eux tous je tiens à exprimer ma reconnaissance. Le Bureau devrait être reconnu de façon officielle comme étant un mécanisme politique. Ce que nous devons nous efforcer d'obtenir, c'est un système officiel de consultations régulières, une meilleure coordination des mandats et des actions, pour que la main droite puisse à tout moment savoir ce que fait la main gauche.

Alors que je quitterai bientôt ces salles augustes pour retourner à mes devoirs de Ministre namibien des affaires étrangères, de l'information et de la radiodiffusion, je ne cesserai, dans mon coeur et mon âme, d'arpenter les couloirs de l'Assemblée générale. L'exemple de la Namibie, célèbre pour son attachement à la cause de l'autodétermination, de la liberté et de l'accession à l'indépendance, et une grande partie de mon histoire personnelle – qui est peut-être un peu différente de celle de n'importe lequel de mes prédécesseurs à la présidence de l'Assemblée – sont écrits sur ces murs majestueux. En fait, c'est ici et nulle part ailleurs que l'on peut apprécier à leur juste valeur les racines et l'évolution globale de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

Je voudrais maintenant exprimer quelques opinions personnelles sur ce dernier mot à la mode : la mondialisation. Ce faisant, je répondrai aussi à ceux qui disent que les peuples du tiers monde ne doivent pas être saisis de panique devant la mondialisation. Pour être sincère, je dirais que la mondialisation est simplement un nom nouveau appliqué à un système ancien, cruel et injuste qui avait été imposé bon gré mal gré aux peuples du tiers monde par le passé. La mondialisation est vieille de 500 ans au moins dans le cas de l'Afrique. Comme quelqu'un l'a dit en toute franchise : « la mondialisation est une nouvelle forme de ce que nous avons l'habitude d'appeler l'impérialisme capitaliste ». C'est exactement ce qu'il a dit. Je pense qu'il a vu juste.

La mondialisation a introduit par la force l'injustice du commerce des esclaves, l'oppression coloniale, la confiscation de terres, l'intolérance raciale et la destruction de nos vies et de nos cultures précieuses : c'est un fait historique avéré. On ne peut pas nous blâmer d'entretenir de douloureux souvenirs des usurpateurs en maraude venus d'Europe colporter les vertus

d'une mission civilisatrice. Sans être invités, ces intrus ont jeté l'ancre de leurs navires marchands, le long des côtes, et planté leurs drapeaux étrangers. Et bientôt, des millions ont perdu la vie, d'autres ont été embarqués, condamnés à vivre en diaspora, tandis que le reste devenait victime du système brutal du colonialisme. Ceci est également un fait établi.

Plus on vante les mérites de la mondialisation, plus tout cela semble hypocrite et dicté par l'intérêt personnel. Personne ne suggère que nous devons fuir la mondialisation. Dans le même temps, nous continuerons de retenir les enseignements de l'histoire, de crainte d'oublier l'ultime vérité que le lion ne s'étendra pas aux côtés de l'agneau. L'industrialisation non plus ne s'est pas faite sans effusions de sang ni souffrances.

Si, par chance, la mondialisation s'avérait d'une efficacité réelle, alors nous, peuples du tiers monde qui représentons de loin la majorité de la population mondiale, nous devons la pénétrer de notre propre vision, de notre sagesse, de notre sens de l'équité et de la justice, essence même des dures leçons que notre histoire et notre expérience nous ont enseignées. Dans cette éventualité, nous devons revoir la conception des principes fondamentaux de la mondialisation.

D'une part, il est dit que beaucoup d'États africains risquent de passer à côté des opportunités offertes par la mondialisation. Mais par ailleurs, on leur répète sans cesse qu'ils doivent trouver eux-mêmes des réponses africaines à leur problèmes. Alors, que faire? Rien de tel n'a jamais été dit à propos d'un autre continent ou d'autres peuples quand ils étaient dans les pires situations. Je dois admettre que j'ignore comment l'Europe a survécu à la peste noire qui a décimé sa population par centaines de milliers. Mais je sais au moins quelque chose de l'histoire de l'Europe dans les 50 dernières années. Je pense à la misère et la dévastation qui frappaient le continent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Une volonté politique concertée, une injection massive de ressources et un gigantesque plan d'action ont été alors mis en place pour sauver l'Europe. Il s'agissait du fameux Plan Marshall, dont nous autres, Africains eûmes à apprendre le contenu quand nous étions à l'école, qui réalisa cette mission. L'Europe évita le précipice grâce à cette action solidaire, coordonnée et de grande envergure. Aujourd'hui, elle met en place une Union européenne solide. Il est évident qu'il n'était pas question d'abandonner l'Europe à son destin. Et ce n'est pas tout.

Il est un autre exemple instructif et remarquable : l'Alliance pour le progrès. Cette initiative louable a aidé l'Amérique latine à s'extirper du marasme social et économique pour redonner à sa population confiance dans l'avenir. Cette confiance lui a donné la force nécessaire. Aujourd'hui, dans cette partie essentielle de la planète, nous voyons se développer le Marché commun du Sud (Mercosur), ainsi que d'autres regroupements économiques et commerciaux importants, facteurs de croissance économique, de plein emploi et de prospérité profitant à tous. Pour moi, voilà le vrai sens de la fraternité humaine et de la prospérité mutuelle. Les principaux partenaires occidentaux de l'Afrique ne devraient pas penser que ces exemples ne sont que cas isolés et histoire ancienne, sans grande pertinence au regard de la misère et des difficultés dont souffrent actuellement le continent africain et sa population.

C'est seulement quand les promesses faites par les dirigeants mondiaux seront transformées en programmes concrets et en aide substantielle pour atteindre les objectifs et respecter le calendrier fixé par le Sommet du millénaire que l'Afrique se sentira soulagée et reprendra de la force, au regard des récents et encourageants engagements. Bien que la magnanimité passe par la noblesse d'esprit, son efficacité est jugée seulement sur la base des faits accomplis. En effet, les êtres humains ne sont pas connus pour leur faculté de pouvoir effectuer mentalement des bonds en avant dans le temps, en faisant abstraction d'une conscience sociale enracinée. L'être humain conserve la mémoire des choses. Il a tendance à ne pas oublier les souvenirs douloureux. Il sait rappeler leurs obligations à ceux qui le tourmentent. Voilà qui explique, les revendications permanentes entendues en Afrique, en Europe, en Asie et dans d'autres lieux encore pour une expiation, des réparations, des compensations, et enfin la restitution en bloc des oeuvres d'arts, des précieuses reliques et des objets sacrés partis à l'étranger.

Les Africains, à qui on a fait le plus de mal ou en tous cas au moins autant qu'à d'autres peuples, peuvent légitimement faire valoir leur droit à la justice sur des bases politiques, juridiques et humanitaires. Le moment est venu de finir ce qui a été entrepris et de régler cette dette morale.

Mon bon ami me disait l'autre jour que la meilleure diplomatie consiste à dire la vérité. Il y a quelques vérités que je voudrais dire à ceux de mon propre camp, le tiers monde. Je vais généraliser. Ces remarques vont donc probablement agacer certains de mes

amis. Mais en Afrique, même si elle blesse parfois, la franchise n'est pas seulement une forme de démocratie, c'est aussi une façon de protéger et renforcer la famille. Alors je pense qu'eux aussi comprendront. Car tout cela vient du cœur.

Je pense qu'il nous faut revoir nos priorités d'urgence. Il nous faut tracer une nouvelle stratégie pour affronter les batailles à venir en ordre serré et d'une façon efficace. À nouveau, nous devons nous dresser pour défendre nos droits justes et légitimes. Mon frère, Ministre des affaires étrangères d'un petit État caribéen faisait remarquer qu'il existait « de nouvelles formes de guerre menées contre les petits pays faibles et vulnérables du Sud ». Voilà qui confirme l'évidence. Et la situation est passablement sérieuse.

Ironiquement, au Sud, nous nous livrons les uns contre les autres des guerres destructrices et insensées. Nous envahissons militairement ou occupons des États voisins souverains, sous des prétextes de sécurité ou pour des soi-disant raisons historiques. Ce faisant, par omission ou commission, nous créons nous-mêmes les eaux troubles dans lesquelles les étrangers peuvent venir pêcher. Des nations brûlent. Des peuples périssent sous les balles, ou meurent de faim ou de maladies infectieuses. Nous sommes en train de nous détruire. Et cela doit cesser. Nous n'avons personne d'autre à blâmer que nous-mêmes. Après un fait accompli, les excuses et les tentatives d'explications sont odieuses. Nous devons nous regrouper et nous concentrer sur le développement, l'éradication de la pauvreté, la coopération régionale et l'intégration. Nous avons convenu de promouvoir une culture de paix, de pratiquer la tolérance et d'élargir les opportunités de parvenir à la coexistence pacifique. Le Sommet du Sud à La Havane, et son plan d'action, nous ont donné l'impulsion pour réaliser l'unité et la solidarité en vue de notre survie commune. Les gens sont fatigués des guerres. Ils veulent la sécurité alimentaire et un progrès humain qui assure leur survie. Ils aspirent à des loisirs créatifs. Ils désirent pouvoir prétendre à un avenir planifié et cohérent, pour eux et leur familles. Un avenir affranchi des peurs et des ravages écoeurants de la violence.

Nous avons sous nos yeux le dernier rapport du Groupe de travail – je vous épargne son nom complet car il est inutilement trop long – qui, depuis plus de six ans maintenant, travaille sur la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité. Lorsqu'on examinera ce rapport, la Namibie exposera sa propre opinion quant à son contenu. Inutile de dire que je saisis cette occasion

pour louer et féliciter chaleureusement les Ambassadeurs John de Saram, du Sri Lanka, et Hans Dahlgren, de la Suède, qui ont été les Coprésidents, sous ma direction, pour leur dévouement et le travail très dur qui a permis de produire ce rapport très riche.

Je demande instamment aux États Membres de lire ce rapport avec attention et de réfléchir sur les propositions constructives qu'il offre. Si les négociations sur la réforme doivent se poursuivre, et étant donné que nous avons aujourd'hui un tableau plus clair concernant certaines questions particulières, nous devons revoir l'ancienne démarche du « tout ou rien », « *le package deal* ». Le processus de réforme ne peut pas se poursuivre à l'infini.

Le rapport ne devait pas devenir un objectif en soi. Nous devrions prendre en considération les exhortations des dirigeants du monde pour avancer et faire des progrès tangibles le plus rapidement possible. On a insisté sur le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle et cela implique forcément que l'on achève la réforme d'ensemble de l'Organisation sans autre retard, afin qu'elle puisse jouer le rôle qui lui a été confié, avec efficacité. Pour les pays en développement, l'heure est déjà trop tardive. Nous n'avons rien à gagner en traînant les pieds.

J'aimerais également, en quelques mots, faire part de mon vif étonnement face aux observations contradictoires que j'ai entendues récemment au sujet de la bonne gouvernance. Au niveau interne, dans les pays en développement, la bonne gouvernance s'est transformée en un dogme rigide en quelque sorte, imposé par les puissances étrangères. Mais lorsque nous demandons une démocratisation rapide et une transparence dans les relations internationales, le libre-échange et les règles financières, et la bonne gouvernance, nos positions sont ignorées. Que faire de ce paradoxe?

Pour le moins, aujourd'hui, nous avons convenu qu'il n'existe pas de définition communément admise ou de pratique de la bonne gouvernance. Voilà qui a été établi au cours des consultations pour les préparatifs du Sommet du millénaire. En conséquence, il vaut mieux, pour nous, mettre davantage l'accent sur une gouvernance transparente et responsable, fondée sur l'état de droit, tout en continuant de débattre de ses caractéristiques essentielles acceptables pour tous.

J'aimerais ici aborder certaines questions qu'il faut rappeler dans un souci de clarté. Pour commencer,

le dialogue Sud-Nord comprend un vaste domaine qui va des échanges politiques et diplomatiques au commerce, à l'élimination de la pauvreté, à l'investissement, aux technologies, à l'industrialisation, à la mise en place de capacités et au financement aux fins du développement pour que les peuples soient en mesure d'agir.

Une couverture d'un récent numéro de *Time* montre une photo du Secrétaire général. Selon le *Time*, c'était un rêveur. Mais dans le monde d'aujourd'hui, où l'on trouve tant de pragmatisme et de cynisme, tous ceux qui croient en la possibilité d'un monde meilleur pour nous tous, nous donnent une nouvelle impulsion rafraîchissante. Qu'il est réconfortant de savoir que l'ONU est dirigée par un Africain qui ne craint pas de rêver! En variation aux paroles d'une chanson populaire, ce dont le monde a besoin aujourd'hui, c'est de rêveurs audacieux dont la connaissance des défis qui se posent à l'humanité ne peut être remise en question, mais qui croient eux-mêmes en la capacité des hommes et des femmes à donner le meilleur d'eux-mêmes et à dépasser les limites des possibilités humaines.

Cela dit, les questions relatives au développement, à la politique, à l'économie, aux finances et à la sécurité se chevauchent inévitablement. Il en va de même pour les défis que représentent la paix mondiale, les droits de l'homme, le développement humain et la sécurité humaine, le changement social et la prospérité. C'est pourquoi nous ne pouvons manquer d'insister sur une gouvernance mondiale ouverte et interdépendante qui milite contre la guerre, la peur et le besoin. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions tous être capables de participer à une culture de paix, de dialogue, d'échanges et de progrès commun de l'humanité.

Dans ce monde plus accueillant et ouvert auquel nous aspirons, l'insupportable notion d'intervention humanitaire, quel que soit le nom qu'on lui donne, ne trouve pas sa place. Beaucoup parmi nous ont exprimé leur vive réaction contre cette notion parce que perçue comme dangereuse, lorsqu'elle est apparue l'an dernier. La Namibie n'est toujours pas convaincue et elle continuera de s'opposer à toute forme d'intervention humanitaire unilatérale, en dehors du cadre de la Charte. Que nous le voulions ou non, nous vivons encore dans un monde de diktat des riches et des puissants contre les pauvres, les faibles et les vulnérables. Le Sud est incapable d'initier une intervention humanitaire au Nord. Mais le contraire est non seulement possible, mais il peut être une véritable certitude. Est-

ce que le Koweït, Chypre, Sainte-Lucie ou la Namibie oseraient lancer une intervention humanitaire dans le monde? Ils ne peuvent pas le faire. C'est simple. Dans un monde de rapports de forces militaires déséquilibrés, l'intervention humanitaire n'est qu'un autre nom de code que l'on donne à la colonisation. La question est d'actualité et sera certainement débattue de nouveau à l'Assemblée et la Namibie présentera son ferme avis en temps opportun.

La Charte montre la meilleure façon d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce sur quoi nous, États Membres, devrions nous concentrer est l'accélération du lent processus de réforme, de restructuration et de démocratisation de l'Organisation afin qu'elle puisse mieux atteindre ses nobles objectifs et mettre en oeuvre les résolutions et décisions recueillant un large consensus.

Ceci me conduit au rapport excellent et tout à fait opportun de M. Brahimi (A/55/305) sur les opérations de paix de l'ONU. Le rapport constitue un jalon important qui peut servir d'élément de base au débat et au règlement de toutes les questions pertinentes, et il fournit des idées pour des efforts concertés dans le domaine de la diplomatie préventive, du règlement des conflits et des autres défis et problèmes du maintien de la paix et d'édification de la paix.

Le prochain sujet dont je veux traiter est le Pacte mondial des Nations Unies, récemment signé avec des sociétés transnationales et initié, cette fois, par l'Organisation des Nations Unies. Pour nous en Namibie, pays qui encourage activement les partenariats intelligents et les résultats qui répondent au voeu de tous – gouvernement, milieux d'affaires, travailleurs, et autres secteurs clefs de la société civile –, nous considérons ce fait comme un début prometteur. Mais, comme on dit, faites confiance mais vérifiez.

Il n'y a pas très longtemps, l'ONU avait au Siège un centre de surveillance des sociétés transnationales, chargé de suivre les ignobles activités internationales et les sinistres manigances dont elles se rendent responsables aux dépens des intérêts des particuliers. Il a été fermé pour des raisons non encore connues.

Beaucoup de citoyens des pays en développement, comme nous, doivent se souvenir de l'appel à un nouvel ordre économique international, lancé dans les années 70 par nos dirigeants, et de ce qu'il en est advenu. Le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales représentait un effort sincère pour mettre sur

Un pied de banque de données permettant de fournir aux États Membres des informations susceptibles de les aider dans le suivi et la prise de décisions. L'appel à un nouvel ordre économique international correspondait à une version de la mondialisation conçue par le Sud. Mais nos dirigeants ont été discrédités et l'initiative elle-même a été tuée dans l'oeuf, sans cérémonie. Ce qui remplace aujourd'hui cette initiative met déjà à mal nos maigres perspectives d'autonomie économique réelle.

Aujourd'hui, dans le monde réel, maintes armées d'organisations militantes et de syndicats progressistes sont redescendues dans la rue pour exiger la démocratisation des relations économiques et commerciales internationales, la transparence, la responsabilité, la justice et l'équité pour les pauvres, les faibles et les plus vulnérables. Ce n'est pas une mode qui passera, c'est un signe révélateur de ce qui nous attend.

Les Nations Unies devraient, par conséquent, chercher à ne pas se laisser prendre entre deux feux. La situation exige de la vigilance et une direction éclairée pour que les grandes sociétés ne mêlent pas l'Organisation à leurs opérations peu reluisantes – ce dont certaines d'entre elles ont déjà été accusées. Je suis au fait des engagements écrits, des règles convenues et des grands principes du Pacte mondial. Mais c'est une chose. Cela dit, nous n'en sommes qu'au commencement, et les choses pourraient peut-être mal tourner plus tard. J'ai moi-même préconisé un partenariat constructif entre les Nations Unies et le secteur privé. Cela ne veut pas dire, toutefois, que tout ce qui brille est de l'or.

L'informatique et les communications sont une autre question qui intéresse particulièrement mon pays et d'ailleurs l'Afrique tout entière. La révolution informatique et de la communication représente le phénomène social, politique et économique le plus important depuis la révolution industrielle. Sa capacité à transformer les sociétés est largement reconnue. Il y a quelques semaines, le sommet du Conseil économique et social tenu ici au Siège des Nations Unies a d'ailleurs été consacré à cette révolution.

Pourtant, ce qui est paradoxal et, dans une certaine mesure, inquiétant c'est que l'Afrique se soit vu présenter cette panacée économique non comme un outil d'autodéveloppement et de rattrapage du train de la concurrence mondiale, mais comme un crime

d'incapacité, dont on se sert pour accabler encore plus des populations déjà en difficulté.

La question qui se pose à nous, et à nous tous ici, de même qu'à tous ceux qui ont déjà un peu d'avance dans la mobilisation de cette nouvelle capacité de création de richesses et d'un monde meilleur, est : que pouvons-nous faire, que devons-nous faire pour permettre à l'Afrique et aux autres pays en développement d'avoir accès aux outils informatiques et aux outils de communication, afin de pouvoir prendre en main notre propre développement social et parvenir au plein-emploi et à la prospérité?

Ceux qui contrôlent toute cette puissance doivent s'employer promptement et généreusement à partager les bénéfices apportés par cette baguette magique, surtout lorsqu'on sait que les fils et les filles d'Afrique et du monde en développement sont de ceux qui jouent un rôle non négligeable dans la création de ce nouveau savoir. À ceux qui auraient regret à ménager à l'Afrique un accès aux technologies de l'information et de la communication, je voudrais dire : si les technologies de l'information et de la communication permettent à l'Afrique de créer des richesses au lieu de ne faire que gérer sa pauvreté, alors, dans quelques années, l'Afrique sera si développée que vous serez déliivrés de la culpabilité de devoir nous fermer la porte au nez.

En remerciant le Secrétaire général et son loyal second, la Vice-Secrétaire générale, Louise Fréchette, de leur appui et de leur encouragement sans faille, je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas également les fonctionnaires de l'Assemblée générale de leur compétence et de leur travail acharné. J'adresse les mêmes remerciements au personnel de sécurité et du protocole, pour leur professionnalisme et la qualité exceptionnelle de leurs services. Merci à tous du fond du coeur.

Pour terminer, l'année 2000 aura signifié, pour la Namibie, un renouvellement de l'engagement en faveur du service, de la commémoration et de l'action de grâce. Cela s'est accompagné de lourdes responsabilités à l'Assemblée générale, y compris durant le Sommet du millénaire; au Conseil de sécurité; à l'Assemblée mondiale de la santé; et, récemment, au cours de la présidence de la Communauté de développement de l'Afrique australe, notre organe sous-régional. Il faudra des alliés, des amis et des partenaires si l'on veut que tout ceci s'accomplisse et nous

avons la chance d'en avoir beaucoup aux quatre coins du monde. Nous reconnaissons sincèrement notre dette immense à leur égard.

Je sais que j'ai été très long. Mais j'avais une ou deux choses à dire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Shunmugam Jayakumar, Ministre des affaires étrangères de Singapour.

M. Jayakumar (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection qui est remarquable à deux égards : en effet, rares sont les premiers ministres qui ont assumé par le passé ces fonctions de Président de l'Assemblée générale. Votre expérience pratique unique tant aux affaires intérieures de votre pays qu'au niveau international nous sera fort précieuse dans nos efforts de réforme de l'Organisation. Je remercie également votre éminent prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, de son excellent travail qui nous a permis d'aborder avec succès ce nouveau millénaire.

Petit État lui-même, Singapour est ravi de souhaiter une chaleureuse bienvenue à Tuvalu, dernier Membre admis à l'ONU. Nous espérons que Tuvalu entrera également dans le Forum des petits États.

Le texte de ma déclaration ayant déjà été distribué, je n'en lirai qu'une partie, par souci de brièveté.

Le Sommet du millénaire qui vient de s'achever a confirmé que l'ONU, quelles que soient ses imperfections, demeure une organisation indispensable. Le thème prioritaire des discours prononcés en séance plénière était la nécessité de revitaliser et de mieux doter l'ONU pour lui permettre de relever les défis du XXI^e siècle. Notre défi immédiat est de réagir avec un suivi concret. Il va sans dire que cela ne sera ni facile ni garanti. Le bilan de l'ONU en matière de mise en oeuvre, il faut l'avouer, n'a pas toujours inspiré la confiance.

Dans son rapport au Sommet du millénaire, le Secrétaire général a attiré l'attention sur un sondage Gallup de 1999 portant sur quelque 57 000 personnes dans 60 pays, et dont il ressort notamment que globalement, moins de la moitié des personnes interrogées jugeaient satisfaisants les résultats de l'ONU. Cela donne certainement à réfléchir. Parallèlement, le fait est que l'ONU, malheureusement, n'a pas généralement non plus été créditée des succès qu'elles a remportés, alors qu'elle continue de s'attirer des critiques

pour ce qu'elle n'a pas encore fait. Par conséquent, un facteur politique critique – sur lequel on ne s'est pas suffisamment penché jusqu'à présent – est la façon dont on gère les attentes.

Gérer les attentes, c'est la clef du succès. L'occasion qu'a représenté pour l'ONU la fin de la guerre froide a peut-être été manquée à cause d'un ordre du jour excessivement ambitieux, ce qui a provoqué presque inévitablement des désillusions. Nous ne devons pas recommencer cette erreur après le Sommet du millénaire. Pour mettre résolument en oeuvre les résultats du Sommet, nous devons non seulement les définir précisément, mais aussi procéder à une évaluation réaliste de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. Sinon, nous prenons le risque de miner la volonté et l'appui politiques dont l'ONU a besoin pour fonctionner efficacement.

L'ONU remplit deux fonctions essentielles pour notre communauté de nations : elle est un instrument précieux dont nous pouvons tous nous servir pour promouvoir nos intérêts collectifs, notamment en instaurant des normes régissant les relations entre nations et les droits de l'homme; elle est aussi pour chacun un moyen important de promouvoir ou de défendre ses intérêts nationaux. Il n'y a pas nécessairement contradiction entre les deux fonctions. Ce qui est dans l'intérêt de l'humanité devrait en effet être dans l'intérêt national de chacun. Mais le problème concret réside dans la définition de ce qui est collectif et dans la réconciliation des différents intérêts nationaux.

Le XX^e siècle a connu une tension créatrice entre deux ensembles d'idéaux apparemment contradictoires : la souveraineté des États nations et l'élaboration progressive du droit et de l'organisation internationaux. La souveraineté implique le droit pour chaque État de fixer lui-même ses propres règles. Or les États interagissent aujourd'hui à l'intérieur d'un réseau de relations complexes, d'institutions et de régimes internationaux, couvrant une gamme toujours plus vaste de questions, ce qui implique des limites sérieuses à la souveraineté. Nous vivons au quotidien dans cette apparente contradiction.

Mais nous ne sommes pas obligés de choisir entre les deux idéaux : souveraineté absolue ou droit et organisation internationaux absolus. La vraie question est de savoir comment trouver l'équilibre voulu pour avancer.

C'est pourquoi il était tout à fait opportun que le Secrétaire général convoque le Sommet du millénaire. Nous disposons maintenant d'un large consensus sur la voie à suivre pour relever les défis du XXI^e siècle.

La question désormais est de savoir : comment procéder à partir de là. Adopter une méthode plus étroite et plus ciblée peut être la seule solution pratique pour nombre de questions apparemment insolubles, mais je ne sous-estime pas les complexités concrètes de la chose. J'aimerais illustrer ces complexités par rapport à deux fonctions clefs de l'ONU : le développement et la sécurité.

S'agissant du développement, les appels précédents à un nouvel ordre économique international sont tombés dans l'oreille de sourds. L'impasse des négociations Nord-Sud au cours des quelque 30 dernières années découle directement de la résistance de certains pays développés à admettre la nécessité d'un changement du fonctionnement de l'économie mondiale.

Toutefois, j'estime que l'on peut surmonter plus aisément cette résistance et prendre plus facilement les mesures correctives d'urgence qui s'imposent si un changement de mentalité s'opère dans les pays en développement comme dans les pays développés. Le franc débat que les dirigeants ont eu lors des récentes discussions des tables rondes interactives a montré qu'ils reconnaissent globalement la nécessité pour le Nord et le Sud de trouver des solutions collectives aux problèmes du développement. L'on s'est accordé à dire que les pays en développement avaient besoin d'aide pour pouvoir être en mesure de tirer parti des forces de la mondialisation. Les économies développées ont également souligné qu'elles aussi connaissent des problèmes importants imputables aux pressions de la mondialisation. Mais il ne fait aucun doute que les problèmes du Sud sont d'une ampleur beaucoup plus importante et méritent beaucoup plus d'attention. Les problèmes intérieurs qu'ils connaissent ne sauraient être une excuse aux pays du Nord pour qu'ils ignorent leurs importantes obligations internationales.

Aujourd'hui, on reconnaît généralement qu'aucun pays, quel que soit son état de développement, ne peut se permettre de sortir du système économique mondial ou de faire cavalier seul. L'enjeu, pour tous, est de développer la capacité nationale permettant de tirer parti des avantages de la mondialisation tout en réduisant au maximum les inconvénients.

L'ONU est maintenant dans sa quatrième décennie pour le développement. Une discipline nouvelle est nécessaire tant pour les pays développés que pour les pays en développement si l'on veut que les résultats soient moins décevants que ceux des trois premières décennies. L'enjeu pour l'ONU est d'aider les pays en développement à acquérir les capacités de faire face aux pressions de la mondialisation et d'en être parties prenantes.

Dans ce processus, de difficiles changements structurels internes seront nécessaires pour mettre les politiques et les institutions en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Ces normes, aujourd'hui essentiellement occidentales, peuvent et devraient être négociées au niveau international. Et il est impératif que les pays développés évitent l'imposition stérile d'une solution unique « prête-à-porter ». Comme l'a suggéré le Secrétaire général, l'ONU peut jouer un rôle de médiation dans les négociations pour qu'elles ne se fassent pas à partir de catégories penchant vers des solutions à somme nulle. Au contraire, l'ONU peut aider à élaborer des solutions où chacun trouverait son compte, pays en développement comme pays développés.

Toutefois, l'ONU ne peut travailler isolément. L'ONU a un rôle à jouer pour que les institutions financières internationales comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce coordonnent leurs efforts et travaillent en équipe. Aucune institution n'est mieux placée que l'ONU pour le faire. L'ONU est l'instance par excellence où organiser des dialogues réguliers entre organisations multilatérales afin de coordonner les programmes permettant d'aider au renforcement des capacités des nations en développement. L'ONU pourrait également aider à rendre plus transparents, consultatifs et inclusifs les processus de prise de décision de ces organisations.

S'agissant de la sécurité, la fin de la guerre froide n'a évidemment pas sonné la fin des conflits internationaux. Dans les 11 années écoulées depuis fin 1989 et la chute du mur de Berlin, le Conseil de sécurité a autorisé quelque 40 opérations de maintien de la paix, alors qu'il n'en avait autorisé que 17 au cours des 42 années précédentes. On a estimé à 3 milliards de dollars le montant total cumulé du budget de maintien de la paix de l'ONU entre 1948 et 1989. Depuis 1989, ce même budget a déjà atteint près de 18 milliards de dollars. Ce ne sont pas seulement le nombre et le coût des opéra-

tions de maintien de la paix qui ont été multipliés, c'est aussi leur portée qui a changé. Sur les 40 opérations de maintien de la paix autorisées depuis 1989, seules cinq ont été déployées dans le cadre de conflits clairement inter-étatiques.

L'histoire foisonne de terribles conflits internes et de violations des droits de l'homme et d'atrocités commises par un État contre son propre peuple. Ce qui diffère aujourd'hui, c'est qu'avec les nouvelles technologies, la communication instantanée par la télévision, l'Internet et le rôle des organisations non gouvernementales, ces conflits et ces atrocités sont portés immédiatement à la connaissance du monde entier. Très peu d'entre eux sont considérés comme des situations purement locales ou régionales. La plupart sont considérés comme internationalisés. Cette galvanisation de l'indignation publique la conduit à compter sur une action de la communauté internationale, ce qui fait monter, souvent, les pressions sur l'ONU et le Conseil de sécurité dans un sens interventionniste, qui met à rude épreuve sa capacité et ses ressources. Le dilemme est de savoir comment l'ONU peut réagir à ces pressions si ses Membres ne sont pas disposés à lui accorder les ressources nécessaires. Et si l'ONU essaie d'être sélective, comment pourra-t-elle éviter d'être accusée d'adopter des normes différentes selon les cas?

En 1995, le professeur Paul Kennedy, de l'Université de Yale, qui dirigeait une équipe d'experts sous les auspices du Secrétariat des Nations Unies pour examiner l'avenir de l'Organisation, a conclu que les États Membres étaient confrontés à une décision urgente : ou bien réduire leurs exigences vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies, lui donnant ainsi une chance acceptable de fonctionner à un niveau moindre d'activité et dans le cadre de ses ressources existantes; ou bien augmenter les ressources disponibles pour que l'ONU puisse satisfaire aux exigences, que le professeur Kennedy voyait croître inexorablement, des États Membres qui sont incapables de faire face au rythme des progrès technologiques, à la croissance démographique et aux pressions écologiques du XXI^e siècle. Il a conclu qu'à la lumière des événements mondiaux, opter pour l'expansion des ressources serait le choix le plus judicieux.

Un consensus de plus en plus large existe à présent selon lequel il importe de garantir à l'ONU des ressources adéquates pour exécuter ses activités présentes et futures de maintien de la paix. Des discussions sont déjà en cours quant à la meilleure manière

d'y parvenir, et Singapour les appuie. Néanmoins, n'oublions pas que toute prudente comptabilité doit faire honnêtement face à la façon dont les décisions concernant les opérations de maintien de la paix sont prises. Il nous faut être honnêtes sur ce point. Les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous. La plupart du temps, les décisions sont en réalité prises par les membres permanents du Conseil de sécurité. Le reste d'entre nous doit payer son dû, mais a très peu droit à la parole quant aux décisions qui sont prises.

Dès lors, quand nous examinerons le barème des contributions pour les opérations de maintien de la paix, nous espérons que le Conseil de sécurité examinera également ses procédures actuelles de prise de décision.

Les faits nouveaux récemment intervenus en Afrique sont un triste rappel de la nécessité d'entreprendre d'urgence une révision complète des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil de sécurité s'est réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du millénaire pour discuter de la nécessité de lui garantir un rôle efficace dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en Afrique en particulier. Malheureusement, à part une déclaration générale, le sommet du Conseil de sécurité n'a produit aucune proposition nouvelle et concrète, ni aucun engagement en vue d'une action future. Le Conseil pourrait et, il me semble, devrait faire mieux.

Heureusement, le Groupe Brahimi a réussi à présenter une série de recommandations concrètes, qui, une fois appliquées, revitalisera sensiblement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En bref, le Groupe recommande que, si l'ONU décide d'envoyer une force de maintien de la paix pour maintenir la paix, les soldats de la paix soient déployés rapidement et dotés d'une force de dissuasion crédible et être autorisés, sur la base de mandats vigoureux, à s'acquitter de leur mission et à se défendre. C'est alors seulement que les tragédies des opérations passées de maintien de la paix pourront être évitées. Ce que cela implique, c'est qu'il faut allouer aux missions de maintien de la paix des Nations Unies les ressources nécessaires, y compris des soldats de la paix mieux formés et mieux équipés, et recevoir un meilleur appui du Siège de l'Organisation des Nations Unies, en particulier d'un Département des opérations de maintien de la paix renforcé. À leur tour, les États Membres doivent

démontrer leur volonté politique d'appuyer l'ONU sur les plans politique, financier et opérationnel.

Je pense en avoir suffisamment dit pour souligner l'idée qu'une approche ciblée n'est pas nécessairement plus facile ou moins complexe, mais elle me semble être la seule façon pratique de procéder.

Le rapport du Secrétaire général au Sommet du millénaire s'est présenté comme un plan d'action, et il devrait être diligemment utilisé comme tel, et non pas seulement loué puis oublié. Nous avons fait le premier pas lors du Sommet du millénaire en appuyant et adoptant plusieurs propositions figurant dans le rapport présenté sous la forme d'une Déclaration du millénaire. Le défi réel est à présent de tenir les promesses ambitieuses et très diverses que nous avons faites au monde.

D'où proviendront les ressources matérielles, financières et humaines qui serviront à tenir nos promesses? Il est clair que ni le Secrétariat ni les institutions spécialisées des Nations Unies n'en disposent eux-mêmes. L'ONU ne peut tout réaliser par ses propres moyens. Comme le rapport du millénaire l'a clairement dit, l'effort nécessairement long qui permettra de parvenir à une solution devra être partagé – partagé entre les gouvernements nationaux, l'ONU, d'autres institutions internationales et d'autres acteurs importants, notamment les sociétés privées et les organisations non gouvernementales. Alors, et alors seulement, il y aura une chance de succès.

Le Sommet du millénaire a fourni une bonne base à partir de laquelle peut commencer le processus de négociations pratiques qui conduira à de réelles solutions, plutôt qu'à des prises de position politique, qui ne feraient que compliquer des questions déjà complexes. Il nous faut commencer quelque part. Je suggère que nous commençons ici et maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Elmira Ibraimova, Chef de la délégation du Kirghizistan.

Mme Ibraimova (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur, je saisis cette occasion pour vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée historique du millénaire et vous souhaite un complet succès dans votre importante mission. Je rends aussi hommage à M. Gurirab pour sa direction avisée durant la cinquante-quatrième session.

Ma délégation souhaite la bienvenue à Tuvalu, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons tous été les témoins du Sommet historique du millénaire qui a rassemblé un nombre sans précédent de chefs d'État et de gouvernement en vue d'examiner les questions relatives à l'avenir de l'humanité. Beaucoup de ces dirigeants ont réaffirmé que notre avenir est tributaire de nos efforts communs pour améliorer le monde, et que l'ONU a toujours été et continue d'être un forum unique qui, en vertu de son caractère universel, dispose du mandat nécessaire pour résoudre les problèmes pressants de la paix, de la sécurité et du développement.

À cet égard, la République kirghize se prononce en faveur du renforcement de l'efficacité globale de l'ONU et reconnaît que celle-ci devrait être une organisation axée sur les résultats. Le Kirghizistan appuie les mesures visant à transformer l'ONU en une organisation qui sera munie d'une meilleure gestion et d'une structure bien agencée, et donc mieux à même d'affronter les crises tant humanitaires que politiques.

Le Kirghizistan, soulignant l'importance de l'ONU en tant qu'organisation mondiale de la communauté humaine, appuie le caractère universel de ses réformes qui devraient s'appliquer à tous les organes des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité. La République kirghize, confirmant sa position sur l'élargissement quantitatif du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres, se prononce en faveur d'une claire représentation géographique des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Il y a 10 ans, le Kirghizistan s'est fixé pour objectif d'instaurer une société démocratique ouverte et une économie fondée sur les principes de la liberté des échanges. Aujourd'hui, nous dressons le bilan de nos 10 premières années avec une certaine satisfaction. Cependant, les invasions de terroristes internationaux dans le sud de la République kirghize, en 1999 et en août dernier ont montré combien fragiles sont les nouvelles démocraties. Ces événements montrent également que les organisations terroristes internationales ont la plus ferme intention de perpétrer leurs activités criminelles en utilisant les territoires des États de l'Asie centrale. Il importe de saisir la portée réelle de ces actes : ils s'intègrent dans une stratégie mondiale de terrorisme international dont l'objectif avoué est de déstabiliser une région tout entière.

Aucun pays isolé ne peut, par ses seuls moyens, faire face à tous ces défis. Il est maintenant tout à fait évident que le terrorisme représente une menace pour

toute la communauté mondiale, qui peut et doit adopter des mesures appropriées pour éradiquer ce fléau. La lutte contre le terrorisme devrait être menée aux niveaux national, régional et international.

Le Kirghizistan a contribué au renforcement du consensus mondial pour combattre le terrorisme international. En outre, depuis cette année, le Kirghizistan est partie à trois grandes conventions internationales et à un protocole contre le terrorisme. Le Kirghizistan examine actuellement s'il pourrait devenir partie à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 1997, et à la Convention internationale pour la suppression du financement du terrorisme, qui est ouverte cette année à la signature.

Le Sommet des chefs d'État des membres des Cinq de Shanghai, qui prend son caractère définitif, constitue un pas important vers le renforcement de la sécurité régionale. Dans le cadre du Forum de Shanghai, on a créé le Groupe de Bichkek. Composé d'organes chargés d'assurer le respect des lois et de services spéciaux des pays membres, ce groupe réalise un travail sur la coordination des activités de nos pays pour prévenir et combattre toutes les manifestations de terrorisme international, d'extrémisme, de séparatisme, de commerce illégal des stupéfiants, de contrebande des armes, de migration illégale et d'autres types d'activités criminelles. Le centre antiterroriste des Cinq de Shanghai, dont le siège se trouve à Bichkek, est en cours de création.

La réunion à Bichkek des chefs d'État du Kirghizistan, du Kazakhstan, du Tadjikistan, et de l'Ouzbékistan, auxquels s'est joint l'envoyé spécial du Président de la Fédération de Russie, tenue le 20 août 2000, a montré que les pays d'Asie centrale et la Russie étaient à l'unanimité résolus à éradiquer conjointement la menace du terrorisme sur leurs territoires. Nous pensons que les efforts de nos pays seront soutenus par la communauté internationale. Le rôle de l'ONU est particulièrement important dans ce processus. La République kirghize mène une action en faveur de la création d'un système international de contrôle du terrorisme et d'autres formes d'extrémisme. À cet égard, nous jugeons particulièrement intéressante l'initiative de l'Ouzbékistan visant à créer un centre de contre-terrorisme au sein du système des Nations Unies.

Les efforts entrepris par le Kirghizistan et par d'autres États d'Asie centrale dans la lutte contre le

terrorisme international, l'extrémisme religieux et politique, le commerce illégal de stupéfiants resteront vains si la situation en Afghanistan ne se normalise pas. Nous exprimons l'espoir que des mesures effectives seront prises en vue d'améliorer radicalement les conditions de vie en Afghanistan. Il est essentiel de développer davantage ce type d'activités communes. En outre, manifestant son aspiration sincère à promouvoir rapidement la paix en Afghanistan et la stabilité dans l'ensemble de la région, la République kirghize se déclare de nouveau prête à accueillir sur son territoire une conférence de la paix, laquelle sera placée sous l'égide de l'ONU.

Souhaitant contribuer aux efforts déployés par la communauté mondiale en vue de créer un avenir sûr et à l'abri de la menace nucléaire, le Kirghizistan va plus loin et participe activement à la création d'une zone exempte d'armements nucléaires en Asie centrale. Nous nous félicitons de l'assistance de l'ONU dans la conduite de cette initiative. Nous espérons que les pays d'Asie centrale mèneront à bonne fin le travail d'élaboration d'un traité qui prenne autant en compte les intérêts des peuples de la région que ceux de la communauté internationale.

En ce qui concerne la sécurité mondiale, il est indispensable d'aborder la question du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques. Signé en 1972, ce traité est devenu l'une des pierres angulaires de la stabilité stratégique. C'est pourquoi il nous faut aujourd'hui réaffirmer son rôle sur le plan de la sécurité internationale et notre obligation de l'observer scrupuleusement et de nous conformer à toutes ses dispositions.

La République kirghize souhaite apporter sa contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Kirghizistan est actuellement représenté dans des missions de maintien de la paix en Sierra Leone et au Kosovo. Mon pays va, en outre, s'efforcer de contribuer plus largement aux activités de maintien de la paix de l'ONU.

Les problèmes de développement sont ceux qui préoccupent le plus un pays avec une économie en transition comme le Kirghizistan. Leur solution devrait incomber essentiellement au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), principal organe de l'ONU responsable de coordonner l'acheminement de l'assistance destinée au développement national. La République kirghize se félicite des mesures dé-

cisives prises par l'Administrateur du PNUD afin de réformer sa structure et d'alléger la lourde charge financière, qui risque de menacer la réalisation d'un certain nombre de projets nationaux concernant des réformes démocratiques et économiques.

En ce qui concerne les problèmes de financement pour le développement dans un contexte de mondialisation et d'interdépendance, le Kirghizistan attire en particulier l'attention sur le financement des projets visant à éradiquer la pauvreté. Le rapport du Secrétaire général « Nous, les peuples : rôle des Nations Unies au XXIe siècle » (A/54/2000), a désigné la pauvreté comme l'un des principaux défis qu'affronte l'humanité. Mise à part toute la savante rhétorique économique, réduire la pauvreté signifie avant tout créer des emplois et des activités productrices, lesquels garantiront aux individus des revenus et salaires et leur redonneront en même temps dignité et foi dans l'avenir et dans celui de leurs enfants. La communauté internationale doit prendre des mesures spéciales pour venir en aide aux pays en développement et aux pays à économie en transition dans les efforts qu'ils déploient pour se développer et participer pleinement à l'économie mondiale.

La création d'un réseau de transports homogène est particulièrement importante pour l'Asie centrale, qui se trouve loin des grandes voies maritimes. Le Kirghizistan entreprend actuellement de développer et réaliser de grands projets régionaux tels que la création d'un réseau homogène de transports avec accès aux marchés extérieurs, ainsi que la création d'un réseau moderne de communications. Ceci permettra non seulement d'utiliser au maximum le réseau mondial de transports en réduisant les distances et la durée du transport, mais donnera également une impulsion très forte au développement économique grâce à la croissance des exportations. Des projets importants tels que le Couloir de transports entre l'Europe, le Caucase et l'Asie ont déjà commencé à être réalisés.

M. Shihab (Maldives), Vice-Président, assume la présidence.

Nous souhaiterions soutenir les dispositions du rapport du Secrétaire général qui portent sur la questions des « ponts numériques ». Il est évident que les énormes progrès réalisés dans le domaine de l'informatique et des télécommunications ont radicalement modifié la situation dans le monde. Le projet de télécommunications « Silksat » a été élaboré dans le

but d'empêcher la menace d'une rupture des voies d'information entre les pays. L'objectif de ce projet est de faciliter l'entrée optimale de la Grande Route de la soie dans le système mondial de télécommunications.

Consciente aussi bien des aspects politiques et économiques de la stabilité que de ses perspectives environnementales, la République kirghize a soumis cette année au Secrétaire général son instrument de ratification et d'adhésion aux traités internationaux suivants, qui portent sur des questions d'environnement : la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique; la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; La Convention de Rotterdam sur la Procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international; La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone; le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Aujourd'hui, le Parlement kirghize s'occupe de la ratification du Protocole de Kyoto, soutenant l'idée exprimée dans le rapport du millénaire du Secrétaire général :

« la sauvegarde de la biodiversité est un problème de protection de l'environnement qui s'impose avec moins d'évidence que la pollution des plages, les incendies de forêt ou l'extension des déserts. Mais c'est un problème tout aussi crucial, sinon plus. » (A/54/2000, par. 293)

J'ajouterai les écosystèmes de montagne à la liste dressée par le Secrétaire général, des grandes préoccupations liées à l'écosystème. Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à la communauté mondiale du soutien qu'elle a apporté à l'initiative prise par le Kirghizistan, en adoptant à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale la résolution qui proclame l'année 2002 Année internationale de la montagne. Nous exprimons l'espoir que cette proclamation permettra de promouvoir la mobilisation de ressources techniques et financières de la communauté internationale pour un développement durable des régions montagneuses. À cette fin, la République kirghize propose d'accueillir en 2002, au Kirghizistan, une conférence internationale sur la montagne sous l'égide des Nations Unies.

Au cours des préparatifs pour l'Année internationale de la montagne, nous demandons aux États et aux

organisations internationales de prêter davantage attention aux problèmes de la préservation de l'équilibre naturel des écosystèmes de montagne et au développement des régions et des pays montagneux. Nous félicitons l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, organisme chef de file pour les préparatifs de l'Année de la montagne, du cadre conceptuel global qu'elle a élaboré sur les questions relatives à la montagne et des efforts inlassables qu'elle a déployés dans ce domaine.

Le Kirghizistan soutient l'initiative prise par la République du Tadjikistan de proclamer l'année 2003 Année de l'eau douce, dans le cadre du système des Nations Unies. Nous espérons que la communauté mondiale soutiendra cette initiative.

Le Kirghizistan est confronté à des problèmes liés à l'affrontement des catastrophes naturelles et des conséquences des catastrophes qui se produisent régulièrement, en particulier dans les régions montagneuses. La République kirghize est directement intéressée par le renforcement de la capacité internationale de faire face aux accidents, par les technologies de pointe pour faire front aux conséquences de ces derniers, et par l'amélioration de la coordination des services de secours dans différents pays.

En conclusion, je tiens à assurer le Président que la délégation kirghize jouera un rôle particulièrement actif pour atteindre notre objectif commun : garantir le plein succès des travaux de l'Assemblée du millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Thabane, Ministre des affaires étrangères du Lesotho.

M. Thabane (Lesotho) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple du Lesotho, je tiens à féliciter sincèrement le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, et je lui souhaite plein succès dans l'exercice de sa fonction. Nous sommes persuadés que ses qualités personnelles, diplomatiques, et son sens de direction saurons nous guider à travers cette session, de même que nous tenons à l'assurer de notre appui et de notre coopération à tout moment. Je tiens également à rendre un hommage dûment mérité et à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance à son prédécesseur, notre collègue, le Ministre Theo-Ben Gurirab de la Namibie. Nous le remercions en particulier de ses qualités d'homme d'État, de son excellente présidence et de son sens effi-

cace de l'organisation dans les moments difficiles de la cinquante-quatrième session.

Nous demeurons en outre profondément reconnaissants au Secrétaire général, au dynamisme continu dont il fait preuve en tant que dirigeant, à son attachement à l'Organisation, et aux efforts qu'il déploie sans relâche pour atteindre les objectifs de l'Organisation.

L'admission d'un nouveau membre dans notre Organisation est toujours un moment de joie, et le cas de Tuvalu n'y fait pas exception.

Cette première session de l'Assemblée générale du nouveau millénaire nous offre l'occasion de réfléchir sur les défis et les menaces auxquels nous sommes confrontés à l'aube de ce nouveau siècle; un siècle qui a inauguré une révolution que les générations à venir reconnaîtront sans doute comme celle qui a eu le plus grand impact sur la civilisation humaine depuis l'invention du télégraphe, de la radio et de la télévision. Le monde assiste en effet aujourd'hui à une révolution dans les systèmes d'information et à leur intégration dans les vies des hommes, des femmes et des enfants, conduisant à « l'âge de l'information ». L'âge de l'information du XXIe siècle prend racine dans l'influence qu'il exerce sur la vie dans tous les secteurs de la société, au niveau tant national qu'international.

Il ne saurait y avoir de doute que certaines technologies de l'information et la mondialisation commencent à transformer les virtualités théoriques en faits concrets, vu que l'utilisation des ordinateurs et des systèmes subordonnés à leur utilisation ont conduit à une amélioration des conditions de santé et à une augmentation de l'espérance de vie, à l'efficacité et à la productivité, offrant par là même une prospérité et un potentiel économique extraordinaires. Malheureusement, la majorité de ceux qui ont été exclus de cette prospérité continuent de vivre dans des conditions d'extrême pauvreté, sont toujours aux prises avec des conflits sans fin et sont ravagés par la pandémie VIH/sida et par d'autres maladies.

Pour l'ONU, le défi du XXIe siècle consiste à éliminer ces disparités en s'assurant que les pays les plus pauvres entrent dans l'ère numérique, et à tâcher de les aider à tirer parti de la mondialisation au lieu de les laisser regarder cette dernière les transformer en matière exploitable. L'éducation demeure la clef pour atteindre ces objectifs. Tel est donc le message du Lesotho : éducation, éducation, éducation.

Un phénomène troublant pour la communauté internationale, en particulier l'Afrique, c'est de constater qu'alors que le reste du monde connaît un flux accru de ressources financières, les perspectives de développement de l'Afrique continuent d'être entravées par les obligations d'un service insoutenable de la dette. Alors que nous plaçons l'élimination de la pauvreté au cœur même du développement économique et social, il est également nécessaire d'accorder la même importance au problème de la dette des pays en développement. À notre avis, ceci doit être une contribution vitale à la réalisation de l'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour.

Le Lesotho fait partie de la catégorie des pays qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de l'allègement de la dette dans le cadre existant. Dans notre Déclaration du Sommet du millénaire, nous nous sommes engagés à accorder une aide au développement plus généreuse aux pays pauvres qui ont l'intention de consacrer leurs ressources à la réduction de la pauvreté, et à traiter de manière globale leurs problèmes d'endettement. Nous avons besoin de concrétiser ces engagements en adoptant des mesures pour accélérer l'allègement de la dette, telles que l'annulation de la dette publique de certains pays et l'élargissement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Ceci nous permettrait de veiller à ce que, d'ici à 2015, la majorité des populations aient accès à l'eau potable, que tous les enfants terminent l'école primaire, et que le chômage recule parmi les jeunes. Cela nous aiderait également à réduire le fléau du VIH/sida et à assister les enfants qui sont devenus orphelins du fait de ce fléau.

Le Gouvernement du Lesotho a adopté la réduction de la pauvreté pour priorité essentielle du développement dans ses sixième et septième Plans de développement national. Nous avons pris des mesures fermes pour réduire la pauvreté. Grâce à notre approche démocratique et à notre environnement pacifique, nous avons mené avec succès une campagne de promotion intensive pour la création d'emplois. Je suis heureux de déclarer que nous connaissons nos premiers succès visant à attirer l'investissement étranger.

Nous pensons que la coopération Sud-Sud est un outil important d'élaboration et de renforcement de l'indépendance économique des pays en développement. À cette fin, nous avons fait, en Afrique australe, des progrès modestes mais encourageants sur le plan de

la coopération Sud-Sud, en accélérant l'entrée en vigueur du Protocole des échanges de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui implique une plus grande coopération économique, des investissements et échanges transfrontaliers, le libre mouvement des facteurs de production, ainsi que le libre mouvement des marchandises et des services.

La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Bruxelles l'an prochain, vient à son heure et, en même temps, revêt une importance cruciale. Depuis que cet organe a reconnu, il y a quelques années, que les pays les moins avancés sont les pays les plus pauvres parmi les pays en développement, il n'y a pas eu d'amélioration dans la situation économique fragile de ces pays, dont le nombre est passé de 25 en 1971 à 48 en 1997.

Le Lesotho attend donc avec impatience cette conférence, qui examinera les contraintes internes au développement des pays les moins avancés et l'adéquation des mesures de soutien international dans les différents domaines clefs, tels que l'aide publique au développement, l'allègement de la dette, l'accès aux marchés et les échanges.

La Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, qui doit se tenir en 2001, n'aboutira à rien à moins que nous ne fassions preuve de l'engagement politique nécessaire et d'une solidarité mondiale pour parvenir aux objectifs de développement nationaux, régionaux et internationaux.

Le Gouvernement du Lesotho demeure très conscient du fait qu'une bonne gestion de l'environnement exige des efforts concertés de la part de tous les membres de la communauté. Ainsi, nous avons établi des partenariats au niveau international, régional et national pour traiter des problèmes de la dégradation de l'environnement. Nous pensons que l'environnement est un problème trop important pour être confié seulement à une organisation. À cet égard, nous attendons avec impatience le processus d'examen, après 10 ans, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, où nous partagerons nos expériences et tirerons des enseignements en écoutant nos homologues de la communauté internationale.

S'agissant de la mise en oeuvre intégrée et coordonnée et du suivi des grandes conférences et sommets des Nations Unies, ma délégation apprécie ces réunions d'examen car elles nous permettent d'évaluer nos ré-

sultats et d'examiner la voie à suivre. Elles ravivent aussi notre engagement politique d'atteindre les objectifs de développement mondiaux. Nous pensons en outre que le processus d'examen devrait continuer au XXI^e siècle, en mettant davantage l'accent sur l'évaluation des succès et des contraintes.

Tout comme la mondialisation de l'économie, la mondialisation des droits de l'homme ne peut être évitée. Aujourd'hui, les droits de l'homme sont bien reconnus comme une préoccupation légitime de toute l'humanité. Si, comme le monde en avait convenu à Vienne en 1993 :

« la promotion et la protection de tous les droits de l'homme est une préoccupation légitime de la communauté internationale » (*A/CONF/157/24, chap. III, sect. I, par. 4*),

ceci exige une approche plus pragmatique s'agissant d'identifier les situations pertinentes qui appellent la protection de l'humanité, notamment celles où un État s'est effondré ou s'est désintégré.

Parmi les évolutions positives en ce début de siècle, nous notons un consensus mondial croissant sur le besoin de mettre un terme à l'impunité en punissant ceux qui sont responsables de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, comme le prouve le nombre de signataires et de ratifications du Statut de la Cour pénale internationale. Cet élan a ravivé notre espoir de voir s'instaurer la paix et mettre fin à la persistance des violations des droits de l'homme. La ratification par le Lesotho du Statut de la Cour pénale internationale indique son intérêt solide et continu pour la protection des droits de l'homme et la poursuite en justice de tous ceux qui se livrent à des violations flagrantes de ces mêmes droits.

Alors que nous célébrons le cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, nous sommes loin des résultats escomptés dans le domaine de l'égalité entre les sexes. Malgré les prévisions pessimistes, et en dépit des différentes évaluations portées sur les résultats de la session spéciale sur les femmes, la Conférence Beijing + 5 et son adoption d'un document final proposant une série de mesures et d'initiatives dans 12 domaines critiques identifiés à Beijing est en soi l'indication de l'engagement renouvelé de la communauté internationale pour la cause des droits des femmes. La mise en oeuvre des normes inscrites dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des

femmes demeure essentielle pour parvenir aux objectifs fixés à Beijing.

Bien que la technologie rapproche les peuples du monde entier, éliminant ainsi les barrières politiques et autres obstacles, les sociétés continuent d'être ravagées par la discrimination raciale, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, qui sont mises en évidence par le « nettoyage ethnique », la haine raciale et les nouvelles formes d'esclavage. La tâche de l'ONU consiste à définir les objectifs et les stratégies mondiales mettant l'accent sur des mesures urgentes et efficaces visant à mettre un terme à la discrimination raciale et aux conflits ethniques. Le Lesotho se félicite de la convocation d'une Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui se tiendra en Afrique du Sud en l'an 2001. Cette conférence sera l'occasion pour nous de prendre des mesures pragmatiques pour débarrasser le monde de ces fléaux.

La prévention de la prolifération des armes de destruction massive – nucléaires, chimiques et biologiques – demeure l'une des tâches les plus importantes auxquelles l'humanité doit faire face au XXI^e siècle, puisque ces armes constituent une menace capitale à la paix dans le monde. La poursuite de la réduction des armements et la tâche difficile de parvenir à un désarmement durable demeurent donc le seul rempart contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes de destruction massive.

Bien que nous nous félicitons de voir des États disposant d'armes nucléaires entreprendre d'éliminer leurs arsenaux nucléaires, leur incapacité à se conformer à un calendrier spécifique pour ce faire est regrettable. Le défi consiste à traduire ces engagements en actions concrètes pour supprimer tout danger nucléaire. Nous appuyons donc l'appel du Secrétaire général proposant une nouvelle conférence internationale sur l'élimination du danger nucléaire, qui constitue un moyen de faire avancer nos objectifs de désarmement. Nous demeurons également convaincus de la nécessité et des avantages inhérents à la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Grâce aux efforts de tous les protagonistes, aussi bien les gouvernements que les organisations non gouvernementales, le monde commence à voir les résultats tangibles du contrôle des armements, avec une baisse progressive de la production, du commerce et de

l'utilisation des mines antipersonnel, ainsi qu'avec une diminution du nombre des victimes. Cependant, nous ne devons pas relâcher notre surveillance, puisque les preuves de l'utilisation des mines dans certaines régions de conflit, en particulier en Afrique, continuent d'apparaître. Nous sommes impatients de voir le jour où le monde sera débarrassé de ces armes et encourageons tous ceux qui continuent d'utiliser ces mines, ainsi que ceux qui n'ont pas ratifié la Convention interdisant les mines antipersonnel, d'être sensibles aux efforts redoublés qui sont conduits à l'échelle internationale et régionale pour obtenir l'interdiction de ces armes.

Le Lesotho appuie la convocation d'une Conférence internationale des Nations Unies sur le commerce illicite des armes de petit calibre et des armes légères sous tous ses aspects en juin et juillet 2001, comme le prévoit la résolution 54/54 de l'Assemblée générale. Nous pensons que la Conférence doit déboucher sur un plan d'action mondial avec un calendrier spécifique de mise en oeuvre des engagements pris sur les questions telles que le code de conduite, les mesures législatives et de réglementation, le contrôle, les mesures de vérification, la transparence, et le suivi des mesures et des mécanismes.

La prolifération des conflits armés en Afrique continue d'entraver les efforts visant à réaliser des progrès dans le développement économique et social. L'absence de volonté politique pour trouver des solutions durables aux conflits en cours et l'apparition de nouveaux conflits continuent de paralyser les activités productrices des pays touchés et érodent encore plus l'infrastructure sociale de médiocre qualité existant dans de nombreux pays. Le commerce illicite d'armes, de diamants et d'autres ressources naturelles, ainsi que la diversion des ressources du développement vers les activités militaires, continuent de nourrir ces conflits, sapant ainsi la démocratie et le développement.

Le défi pour l'Afrique reste de gérer et de régler les conflits, d'éviter la guerre et de renforcer les institutions démocratiques. Ce sont là des tâches énormes qui exigent que l'Afrique soit attachée à la stabilité et à la primauté du droit, mais avant tout, elles exigent une forte volonté politique chez les Africains eux-mêmes et des ressources de la communauté internationale pour renforcer les gouvernements démocratiques, éviter toute tentative visant à les renverser, voire les rétablir lorsqu'ils ont été renversés par des moyens illégaux.

Au Lesotho, nous avons fait l'expérience amère des tentatives de renverser un Gouvernement légalement et démocratiquement élu. Grâce à nos partenaires de la SADC, l'ordre a été rétabli au Lesotho et le Gouvernement met énergiquement en application un programme de reconstruction, qui comprend l'instauration d'un climat de réconciliation politique dans lequel les gains démocratiques et la culture de démocratie pourront être consolidés. Le Gouvernement du Lesotho demeure pleinement attaché au développement d'une culture de démocratie, de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme et de la constitutionnalité. L'aide de la communauté internationale reste indispensable pour le succès de ces efforts. Nous sommes donc pleinement en accord avec la position de l'Organisation de l'unité africaine, de la SADC et du Commonwealth, qui consiste à tenir à l'écart les gouvernements qui prennent le pouvoir par des moyens illégaux. Les organes de l'ONU devraient adopter cette même pratique.

En dépit des mesures constructives prises par le Gouvernement de l'Angola pour stabiliser la situation, le peuple de ce pays ne connaît toujours pas la paix, et ce parce que Jonas Savimbi ne respecte pas le Protocole de Lusaka. Nous demandons instamment à la communauté internationale de respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité à l'encontre l'UNITA et de coopérer pleinement avec l'ONU pour assurer la mise en oeuvre efficace des sanctions contre l'UNITA.

Nous demandons à toutes les parties au conflit congolais de respecter leurs obligations en vertu de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, et d'apporter leur appui au processus de dialogue interne et à son facilitateur, Sir Ketumile Masire du Botswana.

Nous appuyons toutes les mesures visant à mettre un terme au commerce illicite de diamants en Sierra Leone et nous nous félicitons des efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest afin d'apporter la paix à ce pays. Nous sommes satisfaits de la cessation des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et nous demandons aux deux parties à ce conflit de redoubler d'efforts pour parvenir à une paix durable. Nous exhortons également tous les groupes armés au Burundi à participer pleinement et efficacement aux négociations afin de favoriser la conclusion rapide d'un accord de cessez-le-feu ainsi que d'un accord de paix global. Nous attendons avec impatience la conclusion du processus au Sahara occidental, qui permettra au peuple de ce pays de déterminer son avenir en toute liberté.

Nous réaffirmons le droit du peuple palestinien à exercer ses droits inaliénables, et nous demandons instamment à toutes les parties au processus de paix au Moyen-Orient de redoubler d'efforts pour en arriver à une paix durable dans cette région.

La véritable épreuve pour l'ONU au cours de ce siècle, consistera à savoir jusqu'où elle sera prête à aller pour relever ces défis et pour transformer les promesses en réalités, ce qui permettrait à une grande majorité de personnes dans le monde de réaliser leur potentiel et leurs aspirations. Nous comprenons bien l'ampleur de ces défis, mais nous continuons d'avoir confiance en la capacité de l'ONU de résoudre les problèmes mondiaux, en son appui universel multiforme et en sa capacité de respecter et de réaffirmer nos valeurs communes de paix, d'équité, de justice sociale, de démocratie et de droits de l'homme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hersey Kyota, Président de la délégation des Palaos.

M. Kyota (Palaos) (*parle en anglais*) : C'est vraiment un honneur et un privilège pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée au nom du Gouvernement et de la population de la République des Palaos. Le Président Kuniwo Nakamura envoie ses salutations chaleureuses et souhaite à tous des débats fructueux durant cette cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Il souhaite également féliciter le Membre le plus récent de l'ONU, notre voisin et ami du Pacifique, Tuvalu, et lui souhaiter la bienvenue.

Lors du Sommet du millénaire qui s'est terminé récemment, nous avons traité de nombreuses questions de portée mondiale qui posent des problèmes et constituent des menaces pour l'humanité au niveau national, régional et international. Ces problèmes doivent être examinés sérieusement par cet organe et d'autres organisations internationales et régionales, afin de trouver des solutions ou des moyens de soulager les souffrances qu'ils entraînent pour notre monde et sa population. Ces problèmes – qui vont de la faim, de la pauvreté, de la tuberculose, du paludisme et de la propagation du VIH/sida au réchauffement de la planète ainsi qu'à la détérioration et à la vulnérabilité de l'environnement – ne relèvent pas uniquement de la responsabilité des pays ou des régions qui sont les plus touchés; tous les membres de la communauté mondiale doivent jouer leur rôle pour que cette planète et ses habitants puissent survivre à ces forces destructrices.

Aujourd'hui, nous vivons à une époque où la production d'aliments est la plus élevée de tous les temps. De nouvelles technologies dans le domaine de la production alimentaire, et des méthodes améliorées d'élevage et d'agriculture sont facilement disponibles et peuvent être appliquées avec succès à de grandes surfaces qui, traditionnellement, n'étaient pas adaptées à l'agriculture et à l'élevage.

Dans un contexte similaire, la recherche et l'information médicales peuvent être et devraient être partagées de façon universelle. Une démarche intégrée pour ce qui est d'une intervention dans le domaine du VIH/sida est absolument nécessaire dans de nombreux pays en développement. Les projets de recherche médicale effectués en collaboration, qui se concentrent sur la biologie de cette maladie et sur la mise au point d'outils permettant de la prévenir et de la contrôler – y compris des méthodes diagnostiques, des médicaments et des vaccins – doivent également être mis à la disposition, à des prix abordables, aux nombreux pays du tiers monde qui sont gravement touchés par cette maladie. En tant que communauté mondiale chargée de la responsabilité de la sécurité de l'humanité, nous devons faire face aux dangers réels du VIH/sida et travailler collectivement pour éradiquer cette terrible maladie.

Les activités humaines non contrôlées et non réglementées ont eu et continueront d'avoir des conséquences sur notre écosystème, ce qui met en danger et menace notre existence même. Le réchauffement mondial est un phénomène difficile et complexe sur le plan scientifique. Même aujourd'hui, les scientifiques sont toujours divisés sur cette question, en particulier sur ses causes et ses effets. Si certains conviennent que l'émission de gaz à effet de serre et les activités humaines et industrielles sont responsables des changements climatiques et du réchauffement de la planète, d'autres soutiennent que les changements se produisent naturellement et que, comme la terre résiste bien à de tels changements, aucun n'aura de conséquences permanentes.

Toutefois, en tant que petit pays insulaire du Pacifique, les Palaos ont vu et subi les conséquences de l'impact actuel de l'élévation du niveau des mers, des changements climatiques imprévus et d'une hausse extrême de la température de l'eau de mer. Ce sont là les signes et les manifestations du réchauffement de la planète et des changements climatiques. De nombreux pays insulaires du monde entier ont également subi ces

changements catastrophiques. En tant que dirigeants du monde, travaillons à titre individuel et collectif pour trouver des solutions réelles au réchauffement de la planète. Le cadre et les fondements de cette tâche importante sont établis dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans le Protocole de Kyoto. Nous devons jouer le rôle qui nous revient.

Au cours du Sommet du millénaire, nous avons également soulevé des questions institutionnelles qui devraient être examinées attentivement par tous les Membres de l'Organisation. En particulier, deux questions ont été abordées par les Palaos durant le Sommet : l'ouverture aux nouveaux Membres et la représentativité au sein de tous les organes de l'ONU. Le fait que nous n'ayons pas agi pour régler ces questions est contraire aux objectifs de l'ONU.

En ce qui concerne l'ouverture aux nouveaux Membres, les Palaos estiment que tout État qui respecte la définition traditionnelle et habituelle d'un État indépendant devrait pouvoir devenir Membre de l'ONU. Par conséquent, la République des Palaos est d'avis que les contributions de Taiwan à la communauté mondiale, en particulier pour les pays en développement, justifie pleinement que la République de Chine à Taiwan soit considérée comme Membre à part entière de l'ONU. Nous appuyons fermement l'admission de la République de Chine à Taiwan à l'ONU, et demandons à tous les États Membres de l'Organisation de faire de même.

Depuis sa création il y a 55 ans, d'innombrables réalisations ont été accomplies par cet organe pour améliorer le bien-être et la sécurité de la planète et de ses habitants. Un grand nombre d'organes et d'organismes importants ont été créés au sein de l'ONU et certains ont même été réorganisés depuis lors afin de promouvoir et de consolider davantage les objectifs de l'Organisation.

Cependant, un organe très important du système des Nations Unies, le Conseil de sécurité, est demeuré pratiquement inchangé depuis sa création. La République des Palaos est convaincue que cet organe important devrait être réorganisé et restructuré en vue d'accroître le nombre de ses membres permanents et non permanents dans le but de renforcer son activité et son efficacité. C'est pourquoi nous réitérons notre adhésion à la Déclaration du millénaire qui affirme notre volonté

d'intensifier nos efforts pour parvenir à une réforme plus complète du Conseil de sécurité.

La réforme ne peut se concrétiser que si nous nous mettons tous d'accord sur une formule commune nous permettant d'accroître le nombre des membres permanents et non permanents. La République des Palaos soutient en outre que toute augmentation du nombre de membres permanents au Conseil devrait rendre compte de la contribution des États Membres à la paix et la sécurité internationales et de leur capacité de réaliser efficacement les objectifs du Conseil. Un petit nombre de pays ont assurément déjà atteint ce stade et pourraient devenir membres permanents du Conseil de sécurité.

Enfin, la République des Palaos réaffirme son attachement aux partenariats mondiaux dans un monde où les économies sont interdépendantes car elle estime qu'il s'agit là d'un pas essentiel sur la voie de la réalisation du développement durable. À la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, le Vice-Président de la République des Palaos, S. E. Thomas Remengesau Jr., avait pris la parole et avait, à cette occasion, parlé d'un projet scientifique entrepris avec la participation des États-Unis d'Amérique, du Japon et des Palaos, qui était encore dans sa phase d'élaboration. J'ai le grand honneur aujourd'hui d'informer l'Assemblée que le mois dernier, le Gouvernement du Japon a achevé la phase de construction du projet et a remis officiellement cette installation au Gouvernement de la République des Palaos. La phase suivante consistera à doter ce Centre des équipements nécessaires et des instruments destinés à la recherche scientifique. Lorsqu'il sera achevé, le Centre mettra à la disposition des savants et des chercheurs des équipements de pointe pour la recherche dans le domaine des récifs coralliens et des organismes marins. Des activités de recherche médicale y seront également menées. En outre, le Centre servira d'attraction touristique dans la mesure où il organisera des expositions sur la vie marine et où un grand aquarium sera ouvert au public.

À cette occasion, je voudrais exprimer la reconnaissance et les remerciements de mon pays aux Gouvernements du Japon et des États-Unis d'Amérique pour l'appui qu'il ont apporté à cette noble entreprise et nous accueillerons avec plaisir toute nouvelle contribution venant de savants ou de chercheurs d'autres États Membres qui souhaitent utiliser ce Centre, dans la mesure où nous oeuvrons tous en vue de réaliser no-

tre objectif commun qui consiste à préserver et à utiliser notre environnement pour améliorer la vie sur terre.

Le projet de Centre international d'étude sur les récifs coralliens des Palaos est un exemple clair de coopération entre pays développés et en développement pour promouvoir un développement durable. Des ressources et des arrangements financiers, des équipements et le transfert de technologies viables, des possibilités de coopération et de renforcement des capacités ont été mis à notre disposition pour appuyer cette initiative importante.

La République des Palaos continue d'être mise au défi et de mettre au défi tous les États Membres pour qu'ils poursuivent sur la lancée des progrès réalisés au cours des huit années qui se sont écoulées depuis le Sommet de Rio, pour qu'ils examinent d'un oeil critique les problèmes auxquels nous continuons de nous heurter et pour qu'ils prennent des engagements fermes de progresser plus avant.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Cambodge, S. E. M. Hor Namhong.

M. Namhong (Cambodge) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Royaume du Cambodge, j'ai le plaisir d'adresser, par votre intermédiaire, Monsieur le Président par intérim, mes chaleureuses félicitations à M. Holkeri, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session. Je voudrais également féliciter M. Theo-Ben Gurirab, le Président de la cinquante-quatrième session, de sa direction éminente et de la manière brillante avec laquelle il a mené à bien les travaux de cette session. Nos félicitations s'adressent également au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts admirables et inlassables qu'il a consentis en vue de servir la cause de la paix et du développement dans le monde. J'aimerais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à Tuvalu à notre Organisation et lui adresser les sincères félicitations de la délégation cambodgienne. La présence de Tuvalu ici, parmi nous, renforcera encore l'autorité de notre Organisation.

Le programme politique en faveur du développement économique qui a été lancé par le Gouvernement royal du Cambodge depuis sa formation en 1998, après plusieurs décennies de guerre civile et de tragédies et en dépit des difficultés énormes et des obstacles aux-

quels nous nous heurtons, a engrangé de bons résultats qui ont été accompagnés par une croissance soutenue, ouvrant ainsi la voie à l'établissement de fondations solides pour réaliser une croissance à long terme et un développement durable au Cambodge.

Les progrès réalisés en 1999 et au cours des six premiers mois de cette année sont encourageants pour l'avenir du Cambodge. Le Royaume du Cambodge est profondément convaincu que les valeurs démocratiques et les droits de l'homme doivent être en harmonie avec les spécificités culturelles, les traditions et le niveau de développement de chaque pays et il estime que les droits de l'homme constituent un des éléments fondateurs de tout système de gouvernement. Le Gouvernement royal du Cambodge déploie à présent des efforts importants pour consolider le pluralisme démocratique et le régime de droit.

Le récent Sommet du millénaire consacré au rôle de l'Organisation des Nations Unies au XXI^e siècle, a, par le biais de la Déclaration du millénaire, défini les grandes orientations des politiques et des réformes de cette institution universelle en vue de répondre aux problèmes qui se posent à notre planète en ce troisième millénaire. La réflexion commune de nos dirigeants témoigne des aspirations de tous les peuples du monde à vivre dans un environnement international plus équitable pour faire face à une mondialisation rapide et à ses conséquences pour le développement économique, social et culturel de toutes les nations.

Concernant le Conseil de sécurité, le Gouvernement royal du Cambodge pense, à l'instar de nombreux États Membres, qu'il importe que le Conseil de sécurité rende plus fidèlement compte de la réalité du monde actuel. Ceci peut être fait en ouvrant les catégories des membres permanents et non permanents du Conseil aux pays en développement et aux États qui ont contribué de manière concrète à partager le fardeau des opérations des Nations Unies. Ce n'est que grâce à une réforme complète et à une augmentation du nombre des membres que le Conseil de sécurité pourra maintenir son efficacité et sa légitimité en ce nouveau millénaire. À cet égard, le Cambodge appuie fermement la demande faite par le Japon et l'Inde pour occuper un siège permanent au sein de cet organe clé de l'ONU.

Le Royaume du Cambodge suit avec un grand intérêt l'évolution de la situation au Moyen-Orient et prie instamment les deux parties de redoubler d'efforts pour parvenir à une paix durable dans cette région qui a

beaucoup souffert. Le Cambodge réaffirme qu'il souscrit sans réserve à un règlement juste, équitable, durable et global, fondé sur les résolutions pertinentes de l'ONU et l'application des accords de paix convenus, pour faire en sorte que les droits inaliénables du peuple palestinien soient reconnus de tous.

Malgré les conséquences des crises financières de 1997 et 1998, l'Asie est sur la voie de la reprise et sa croissance économique est effective depuis lors. La trente-troisième Réunion ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, tenue en juillet dernier à Bangkok, a montré une fois de plus la solidarité des États membres pour intégrer leurs économies et pour promouvoir davantage encore leur coopération multiforme.

Le Royaume du Cambodge se félicite vivement de la réunion au sommet intercoréenne à Pyongyang en juin dernier, que nous considérons comme étant un jalon dans les relations entre les deux nations soeurs, et qui a beaucoup contribué au maintien de la paix et de la stabilité dans la région ainsi que dans le monde, et à la réunification pacifique de la Corée.

(l'orateur poursuit en français)

Nous assistons aujourd'hui au phénomène grandissant de la mondialisation. Aucun pays ne peut éviter son immense impact sur notre vie quotidienne. Toutefois, le processus de mondialisation n'apporte pas une réponse suffisante aux efforts déployés par les pays en développement aux fins de progresser et d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Il apparaît clairement que l'impact de la mondialisation bénéficie au premier chef aux États ayant une économie solide et une technologie avancée, et ne laisse aux pays les moins avancés que peu de moyens, voire pas du tout, pour faire face à cette réalité.

Les pays en développement, et tout particulièrement les pays les moins avancés, qui se montrent incapables de rattraper la vitesse de la mondialisation, seront laissés pour compte. Les pays riches s'enrichiront et se développeront davantage, et les pays pauvres s'appauvriront plus.

En conséquence, le Gouvernement royal du Cambodge engage tous les États Membres de l'ONU à unir leurs efforts et leurs ressources pour s'assurer que les avantages de la mondialisation sont répartis de manière plus égale au sein de la communauté internationale et pour maximiser l'impact positif de ce phénomène afin

que les pays les moins avancés soient associés à cette tendance.

Un autre aspect du financement du développement est celui du fardeau écrasant de la dette à laquelle font face les pays en développement. La dette pèse d'un poids considérable sur le processus de développement d'un grand nombre de pays en développement. Malheureusement, les stratégies mises en oeuvre à ce jour dans le domaine de la dette ne se sont pas révélées capables de résoudre le problème.

Le Gouvernement cambodgien apprécie les initiatives de certaines nations qui ont accepté de régler ce problème de l'intolérable fardeau de la dette des pays les moins avancés. Mais les résultats sont loin d'être suffisants. C'est pourquoi nous lançons un appel pour que ces initiatives soient adoptées par d'autres membres de la communauté internationale, de manière à ce que tous les pays en développement puissent bénéficier de ces mesures humaines et justes.

Le Cambodge espère sincèrement que le Sommet du millénaire, qui vient de s'achever avec le succès que l'on sait, apportera une réforme adéquate des Nations Unies. La réforme de cette importante Organisation mondiale répondra de manière positive aux réalités du monde actuel, et permettra, je l'espère vivement, d'instaurer un nouveau mécanisme pour empêcher les pays en développement de devenir les victimes de la mondialisation, alors que d'autres en profitent toujours davantage.

Dans ce contexte, comme l'ONU a été appelée par le récent Sommet du millénaire à jouer un rôle plus décisif dans le développement plus équitable des nations, il faut que cette institution mondiale dispose des moyens de ses actions. Aussi un nouveau mécanisme de relations entre l'ONU et les institutions financières internationales s'avère-t-il indispensable.

Il faut, d'autre part, qu'il y ait un nouvel ordre des relations internationales face au rapide phénomène de mondialisation, pour diminuer l'écart de plus en plus injuste entre les pays riches et les pays pauvres. Je suis convaincu qu'il ne s'agit pas là de la générosité, mais de la sécurité humaine, voire de la sécurité de la communauté internationale tout entière.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cette matinée.

La séance est levée à 12 h 50.